



PANORAMA DE PRESSE

27/04/2020 12h21

CGT

SOMMAIRE

SYNDICALISME (1 article)



lundi 27 avril 2020

«Les entreprises doivent préparer la reprise de l'activité avec les syndicats» (569 mots)

Pour François Hommeril, le président de la CFE-CGC (syndicat de cadres), la reprise de l'activité doit passer par un travai...

Page 6

ACTUALITÉ SOCIALE (18 articles)



lundi 27 avril 2020

Les ventres affamés du Covid-19 (1201 mots)

L'annonce, jeudi, d'une enveloppe de 39 millions d'euros pour l'aide alimentaire ne satisfait pas les associations, qui ale...

Page 8



lundi 27 avril 2020

La santé des salariés rappelée à Amazon (409 mots)

Depuis mars, plusieurs centaines de salariés du géant de la logistique Amazon ont déclenché une alerte ou exercé leur droit...

Page 10



lundi 27 avril 2020

Seine-Saint-Denis : le calvaire des chômeurs privés de droits

(635 mots)

Face aux lourdeurs administratives de Pôle emploi, certains travailleurs précaires du département n'arrivent pas à s'inscri...

Page 11



lundi 27 avril 2020

De nouveaux reculs pour la protection des salariés (596 mots)

Le gouvernement a adopté la semaine dernière plusieurs dispositions visant notamment à réduire les délais d'information-co...

Page 12



lundi 27 avril 2020

Air France : 7 milliards contre un crash social mâtiné de vert

(735 mots)

L'État, premier actionnaire du groupe, a assorti les prêts et garanties de prêts consentis à de nouvelles restructurations ...

Page 13



lundi 27 avril 2020

Santé (1027 mots)

Santé Le choix « politique » du déconfinement ...

Page 15

Incompréhension maximale sur la réouverture des écoles

(362 mots)

Enseignants et parents ne comprennent pas pourquoi le gouvernement vise une reprise le 11 mai, contre l'avis des scientifiq...

Page 17

Covid-19, la bonne excuse anti-écolo des groupes français

(712 mots)

La crise du coronavirus semble une aubaine pour les multinationales françaises, qui s'en saisissent pour faire tomber une ...

Page 18

La précipitation de l'exécutif étrillée (602 mots)

Le choix de présenter le plan de déconfinement dans l'Hémicycle, demain, en un vote unique, a fait bondir l'opposition e...

Page 20

L'Ariège à la chasse aux mauvais profs (330 mots)

L'inspection d'académie demande aux établissements de ficher les enseignants pas assez impliqués pendant le confinement. ...

Page 21

Richard Ferrand : «Il faut admettre une part d'ignorance et de tâtonnement» (1609 mots)

Le Premier ministre doit y dévoiler mardi après-midi le plan du déconfinement. Dans cette Assemblée nationale qui, depuis s...

Page 22

Auxiliaires de vie : «On est la basse classe, celle dont on ne parle pas» (1265 mots)

«Ne buvez pas votre café debout, c'est signe de dispute. J'ai appris ça au contact des personnes âgées», s'amuse Sophie de ...

Page 25

La gauche et les syndicats renouent avec l'Etat providence

(1803 mots)

Il ne faut pas tout attendre de l'Etat.» La phrase prononcée par Lionel Jospin en 1999 serait-elle devenue le symbole de l...

Page 27

«Le confinement est devenu un instrument supplémentaire pour exercer des violences» (2225 mots)

Mercredi 1er avril, tribunal judiciaire de Nanterre. Dans l'enceinte, fermée au public, résonnent les pas des policiers. Un...

Page 30

Les nouveaux pauvres de la pandémie (824 mots)

ALERTE Ils s'en sortaient avec des petits boulots, les allocations et la cantine. Désormais, ils compten...

Page 33

Dr Jacques Battistoni, président de MG France « Il y a eu 9 000 décès à domicile en un mois » (755 mots)

ESTIMATION Une étude inédite du syndicat des généralistes confirme que la France est l'un des pays les p...

Page 35

Les gauches et les écologistes veulent réussir leur 1er mai

(812 mots)

Page 37

Convergences Sept organisations syndicales (CGT, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL) ont appelé lundi dernier dans un ...

Pour la CGT, la rentrée ne devrait pas avoir lieu le 11 mai, mais en septembre (451 mots)

Philippe Martinez, le secrétaire général du syndicat, dénonce de trop nombreuses incertitudes quant aux modalités avancées par l'exécutif. Philippe Ma...

Page 39

PROTECTION SOCIALE

(1 article)

Et pourquoi pas une sécurité sociale de l'alimentation ?

(640 mots)

Page 42

En pleine Seconde Guerre mondiale, le Conseil national de la Résistance imaginait la Sécu. Au cœur de l'épidémie, des assoc...

EUROPE ET INTERNATIONAL

(2 articles)

À Lahore, des soignants en grève de la faim (550 mots)

Médecins et infirmières dénoncent le manque d'équipements anti-coronavirus. Certains sont contaminés, d'autres décédés. ...

Page 44

Profession : consultant « antisyndicat » (2086 mots)

Ils cultivent le secret. Mais les consultants antisyndicats ont été tirés de l'ombre par le documentaire « American Factory ». Osca...

Page 45

SYNDICALISME



ÉVÉNEMENT

«Les entreprises doivent préparer la reprise de l'activité avec les syndicats»

Les salariés doivent être associés aux préparatifs du déconfinement afin d'«avoir confiance dans leur environnement de travail», rappelle François Hommeril de la CFE-CGC.

Pour François Hommeril, le président de la CFE-CGC (syndicat de cadres), la reprise de l'activité doit passer par un travail d'anticipation des entreprises, associant directions et représentants syndicaux.

Reprise de l'activité et exigences de protection des salariés sont-elles compatibles ?

Oui, mais pas partout. Chaque cas est particulier, il ne peut y avoir de cadre général. Redémarrer une activité de chantier ou industrielle, une usine de 10, 100 ou 1 000 personnes, en région parisienne ou à la campagne, ça n'a rien à voir. D'où l'importance du dialogue social. Cette crise remet en perspective son efficacité, notamment au niveau de la branche.

Mais y a-t-il des conditions communes à tous les secteurs ?

Les salariés doivent pouvoir avoir confiance dans leur environnement de travail, c'est indispensable. Les directions doivent donc mener une démarche en deux temps, en association avec les organisations syndicales - mais il n'y en a pas toujours, c'est bien le problème. D'abord une analyse concrète des conditions sanitaires, avec le responsable sécurité, les chefs d'atelier, de services, la médecine du travail... Puis, un temps de formation des salariés aux nouvelles conditions de travail. Et cela doit s'accompagner d'une forme d'adhésion des élus du personnel.

Les entreprises ont-elles assez anticipé la reprise ?

Certaines n'ont pas fait les efforts suffisants, avec l'exemple ultime d'Amazon. Mais dans les grandes entreprises, avec une forte représentation syndicale et une culture du dialogue social, les gens ont conscience de ce qu'il faut faire. Et savent faire. Le dialogue social, c'est une question de compétences mais il faut aussi de la volonté...

Il y a donc un risque de disparités selon la taille des entreprises...

La situation met en relief les inégalités existantes, selon leur taille ou leur position dans la chaîne de valeur. Par exemple, s'il n'y a pas une forme de mutualisation ou d'aide pour fournir des masques, il y aura forcément des inégalités. Car si les grandes entreprises ont les moyens d'en acheter des milliers, une majorité de petites ne pourront pas le faire.

Le dialogue social peut-il être de qualité quand le Medef martèle qu'il faudra

«travailler plus»

?

Le rapport de force national a été trop déséquilibré et c'est un problème. Le Medef n'est contraint à rien : soit il obtient ce qu'il veut du gouvernement, soit il renvoie à l'en-

treprise où le déséquilibre est encore plus fort. Le Medef est toutefois revenu sur ce scénario hors sujet de «travailler plus». Le véritable sujet devant nous, c'est celui du chômage, des faillites d'entreprises... L'idée d'augmenter le temps de travail est microscopique à côté de ce que l'on va affronter et devoir inventer. Les salariés sont des adultes responsables, avec des crédits... Ils sont attachés à leur entreprise, bien plus que certains dirigeants, car c'est leur gagne-pain et leur mobilité n'est pas énorme.

Comment voyez-vous la suite ? Raymond Soubie, ancien conseiller social de Nicolas Sarkozy, prédit une

«flambée sociale»

...

Je ne fais aucun pronostic. Qui avait prévu les gilets jaunes, l'ampleur de la mobilisation contre la réforme des retraites ? Mais le magma est là et politiquement les enjeux sont énormes. On ne peut pas repartir après tout ça en poursuivant une politique d'austérité sur les salaires ou en continuant de réduire le nombre de lits d'hôpitaux. Si la vision et les réflexes ne changent pas, alors oui, on peut craindre qu'une partie de la société bascule. ■

par Amandine Cailhol



ACTUALITÉ SOCIALE



Les ventres affamés du Covid-19

L'annonce, jeudi, d'une enveloppe de 39 millions d'euros pour l'aide alimentaire ne satisfait pas les associations, qui alertent : en France, la colère de ceux qui ont faim pourrait exploser, faute de réponses rapides.

« Dans nos permanences, entre 25 et 50 % de personnes nouvelles ont demandé une aide alimentaire depuis la mi-mars. Et c'est une réalité dans tous les départements », alerte la présidente du Secours populaire français (SPF), Henriette Steinberg. Même constat de la part de Patrice Blanc, son homologue des Restos du cœur : « Dans les villes, le nombre de personnes SDF qui sollicitent des repas chauds a triplé depuis la crise du Covid-19. » « On a beaucoup d'appels au 115 de personnes qui ne nous demandent pas un hébergement mais nous disent qu'elles n'ont pas mangé depuis plusieurs jours. C'est nouveau... », confirme Florent Gueguen, le directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS). Dans les quartiers populaires, les associations multiplient les distributions alimentaires, pour lesquelles la demande est exponentielle : « Lors de la première distribution à Clichy-sous-Bois, il y avait 250 personnes, à la deuxième 500, puis à la troisième 700. Les gens ont faim. C'est tragique », témoigne Mohamed Mechmache, fondateur du collectif AClefeu qui, depuis début avril, distribue des denrées à Clichy-sous-Bois.

Derrière ces chiffres, il y a des visages. Ceux de mamans isolées, travaillant à temps partiel, parfois sans être déclarées, qui ne peuvent plus remplir leur frigo et assurer trois repas par jour à leurs enfants, qui, eux, ne mangent plus à la cantine. « Le soir, mon fils de 13 ans se contente

de biscuits trempés dans du lait. Et le midi, ce sont des pâtes ou du riz. Je ne peux même plus lui offrir un burger... », culpabilise Maryam, employée à mi-temps dans une crèche à Paris, et actuellement au chômage partiel. La mère de famille vient de se résoudre à aller demander de l'aide alimentaire, pour la première fois de sa vie. « Je n'aurais jamais cru un jour en arriver là, je me suis toujours débrouillée », souffre la jeune femme. Comme elle, des jeunes qui avaient des petits boulots, des stages indemnisés ou qui glanaient quelque argent en aidant à la plonge dans des restaurants, ont vu s'évanouir leurs rares moyens de subsistance, grossissant les files d'attente des distributions alimentaires. « On commence aussi à voir arriver des professions intellectuelles, des autoentrepreneurs, des chauffeurs VTC, des petits patrons qui ne remplissent pas toutes les cases pour bénéficier de l'aide de l'État et se retrouvent pris à la gorge. Leur détresse fait peine à voir : ils vivent un déclassement très violent », rapporte Henriette Steinberg.

Les étudiants ne sont épargnés. « On ne découvre pas la précarité étudiante. Une antenne des Restos du cœur était déjà ouverte sur le campus avant l'arrivée du coronavirus. Mais aujourd'hui, on reçoit des jeunes qui n'auraient jamais dû y avoir recours », explique Emmanuelle Jourdan-Chartier, en charge de la vie étudiante à l'université de Lille. La fac

compte 75 000 étudiants, dont 36 % de boursiers qui touchent au maximum 500 euros par mois, sur dix mois. « Les plus impactés sont les 30 % d'étudiants salariés, souvent en CDD, qui ont perdu leurs emplois et les près de 10 000 étudiants internationaux, dont les familles sont parfois elles-mêmes frappées par la crise du coronavirus dans leurs pays et qui ne peuvent plus les aider financièrement », précise-t-elle. Pour secourir ces étudiants dont les frigos sont vides, les services sociaux de l'université de Lille ont distribué des bons d'achat alimentaires, mais cela risque de ne pas suffire. « Il faudrait rouvrir d'urgence les restos U, au moins pour de la vente à emporter, suspendre les loyers des étudiants en chambre universitaire, et maintenir les bourses cet été, car les étudiants, dont les examens ont été décalés en juillet, vont devoir rester », insiste Emmanuelle Jourdan-Chartier.

Cette situation inédite, le SPF l'a vue venir depuis des semaines : « Grâce à notre implantation sur le terrain et au fait que nous n'avons pas arrêté nos distributions avec le confinement, nous avons vu arriver le tsunami. Nous avions donc alerté le ministre des Solidarités, le premier ministre et le président de la République dès la mi-mars », lâche, amère, Henriette Steinberg. Un appel qui semble enfin avoir été entendu puisque, jeudi, la secrétaire d'État chargée de la lutte contre la pauvreté, Christelle Dubos, annonçait une

enveloppe de 39 millions d'euros dédiés à l'aide alimentaire d'urgence. Si elles saluent le geste, les associations pointent l'insuffisance de la somme.« On parle en milliards pour les entreprises et en millions quand il s'agit des gens qui ont faim », pointe Mohamed Mechmache...

Autre difficulté : la mise en œuvre de cette aide sur le terrain.« La difficulté va être d'identifier ceux qui n'osent pas se manifester et qui ne sont pas forcément connus des services sociaux », prévient Florent Gueguen. Pour cela, Henriette Steinberg a une solution : faire confiance aux associations !« Aujourd'hui, on estime que 2 ou 3 millions de personnes supplémentaires ne vont pas pouvoir manger à leur faim du fait des conséquences de la crise sanitaire. C'est pourquoi nous avons proposé à Mme Dubos de s'appuyer sur les compétences de notre mouvement, qui a déjà pris des contacts avec le marché d'intérêt national (Min) de Rungis et ceux régionaux pour établir des filières d'approvisionnement avec des petits producteurs, qui correspondent aux besoins des populations que nous soutenons... Nous nous en-

gageons à rendre des comptes à l'État concernant l'utilisation de chaque euro d'argent public. Dans l'intérêt de ceux qui ont faim ! »

Peut-être aussi dans l'intérêt général. Tous s'accordent à le dire : la crise sociale qui va suivre la crise sanitaire sera profonde et durable.« Les ménages modestes vont avoir besoin de temps pour rétablir leur pouvoir d'achat. Il ne faut pas que cette aide soit un fusil à un coup. Il faudra augmenter les montants en fonction de l'évaluation des besoins, qui sont et seront immenses », prévient Florent Gueguen. Au SPF, on a fait les comptes :« Cela fait à peine un à deux euros par personne dans le besoin, c'est ridicule ! » Et on a aussi de la mémoire :« Notre longévité fait que l'on a un recul historique. On se souvient des marches des chômeurs, des révoltes de 1936, puis de 1938... Alors, on demande au gouvernement de réfléchir à de vraies mesures d'urgence, pour que la faim, doublée d'un sentiment de mépris et d'abandon, ne pousse pas les gens dans les rues », avertit sa présidente.

Elle n'est d'ailleurs pas la seule à re-

douter des « émeutes de la faim ». Seul le Canard enchaîné, le terme aurait été employé par le préfet de Seine-Saint-Denis, Georges-François Leclerc, dans un mail envoyé par le haut fonctionnaire, le 18 avril, à son homologue Michel Cadot, préfet de la région Île-de-France. Dans ce courriel, le préfet du 93 évoquait son inquiétude face à « une baisse importante et brutale des revenus des précaires de Seine-Saint-Denis », redoutant des réactions violentes des personnes impactées. Cette éventualité, Mohamed Mechmache ne l'exclut pas non plus :« Les jeunes sont à cran ; si en plus la police les harcèle, ça peut partir vite et devenir incontrôlable... », prévient le porte-parole d'AClefeu, dont le collectif a été créé au moment des révoltes des banlieues en 2005.« Cette crise sanitaire a suscité des carences alimentaires massives, qui pourraient aboutir à des débordements de colère », conclut Florent Gueguen. Comme une invitation à agir. Vite.

Eugénie Barbezat ■

par Eugénie Barbezat ,





La santé des salariés rappelée à Amazon

Depuis mars, plusieurs centaines de salariés du géant de la logistique Amazon ont déclenché une alerte ou exercé leur droit de retrait du fait de la violation des règles de sécurité sanitaire dans leurs entrepôts. Mise en demeure par l'inspection du travail, l'entreprise a pris des mesures unilatérales. L'union syndicale Solidaires, les estimant insuffisantes, l'a assignée en référé. Le 14 avril 2020, le tribunal judiciaire a condamné Amazon à évaluer tous les risques et à appliquer les mesures de prévention prévues par la loi, tout en restreignant ses activités à la réception de marchandises et à la préparation et à l'expédition de produits alimentaires, d'hygiène et médicaux, ce sous astreinte. Fermant ses entrepôts, Amazon a fait appel. Coup de massue pour Goliath, la cour d'appel de Versailles a confirmé l'ordonnance le 24 avril 2020 et renouvelé la restriction d'activités : « L'absence d'une évaluation des risques adaptée au contexte d'une pandémie et en concertation avec les salariés après

consultation préalable du CSE central ainsi que l'insuffisance des mesures prises (...) demeurent et sont constitutives d'un trouble manifestement illicite, exposant au surplus les salariés, sur chaque site, à un dommage imminent de contamination susceptible de se propager à des personnes extérieures à l'entreprise. »

Un « climat particulièrement anxiogène »

Pour juger qu'Amazon continue de manquer à son obligation de sécurité et de prévention, la cour se fonde sur les articles L.4121 et suivants du Code du travail, qui imposent à l'employeur d'évaluer les risques et de transcrire cette évaluation dans un document unique recensant toutes les situations dangereuses et les solutions apportées, par poste de travail, et de mettre en œuvre des actions d'information et de formation et une organisation et des moyens de

prévention collectifs et adaptés.

Tout en reconnaissant ses efforts, la cour reproche à Amazon d'avoir tardé à effectuer une évaluation globale et cohérente, avec les salariés et leurs représentants, qui sont les « premiers acteurs de leur sécurité sanitaire » et ont un « droit d'expression sur leurs conditions de travail ». La cour ordonne l'évaluation des risques psychosociaux, très élevés dans un « climat particulièrement anxiogène ». Elle précise les mesures nécessaires, qu'elle tire des recommandations ministérielles. À l'heure où le gouvernement s'apprête à réduire les délais de consultation des CSE pour soutenir la reprise des activités, les juges rappellent avec force que la protection de la santé des travailleurs ne saurait être subordonnée à des considérations économiques. ■

Cour d'appel de Versailles, 24 avril 2020, RG n° 20/01993

par Clara Gandin,





Seine-Saint-Denis : le calvaire des chômeurs privés de droits

Face aux lourdeurs administratives de Pôle emploi, certains travailleurs précaires du département n'arrivent pas à s'inscrire et se retrouvent dans une grande détresse économique et alimentaire.

Dans les quelques mètres carrés exigus qu'il a pu louer à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) pour 400 euros mensuels, Ahmed (1) vit « comme un mort-vivant », obsédé par un compte bancaire à découvert qu'il n'ose même plus consulter. Son contrat d'intérim ayant pris fin au début du confinement et ne pouvant donc bénéficier du chômage partiel, il n'a pas eu d'autres choix que de s'inscrire à Pôle emploi pour faire valoir ses presque 1 000 heures travaillées lors des 24 derniers mois, quand 910 suffisent à recevoir des indemnités. Cette ouverture de droits lui a été refusée sans qu'il en comprenne les raisons. Depuis mi-mars, il a donc dû survivre avec seulement « 300 euros », sans arriver à joindre Pôle emploi pour rectifier le tir. « Je n'ai mangé que des pâtes et de la soupe froide. Je n'ai jamais été dans une merde pareille ! raconte-t-il en larmes. Mais le pire, c'est que je n'ai pas pu faire de cadeau d'anniversaire à ma fille de 8 ans, qui m'a appelé pour me dire que je l'avais oubliée... »

Aujourd'hui, Ahmed commence à entrevoir le bout du tunnel grâce aux 600 euros de RSA dont il a pu bénéficier. Une solution qu'il doit à l'aide de la CGT chômeurs et précaires qui avait laissé un numéro de téléphone d'urgence sur la porte de son agence. « Si je n'avais pas trouvé ce numéro en allant déposer mes attestations employeurs à Pôle emploi,

j'aurais été obligé de voler dans les magasins pour pouvoir manger », confesse ce père de trois enfants, divorcé, contraint de quémander l'aide alimentaire. Chose qu'il n'aurait même pas imaginée avant la crise sanitaire.

« C'est l'enfer de la bureaucratie ! »

Ahmed est loin d'être le seul à avoir eu besoin du soutien de l'organisation syndicale du 93. Ces quinze derniers jours, Muriel Wolfers et Laura Durand, militantes cégétistes, disent avoir reçu plus d'une trentaine de coups de fil de travailleurs précaires, principalement des intérimaires en fin de contrat, voulant faire valoir leurs droits à l'assurance-chômage. « D'habitude, ces gens vont en agence car ils ne savent pas faire leurs démarches en ligne. Beaucoup n'ont même pas d'ordinateur et les taxiphones coûtent très cher. C'est l'enfer de la bureaucratie ! » enrage Muriel Wolfers. Avec le confinement, les liens entre l'établissement public – dont les agences sont portes closes – et les chômeurs sont plus distendus. Il n'y a que deux options pour contacter un conseiller Pôle emploi : utiliser son espace personnel sur le site Internet ou appeler le 3949, numéro inaccessible depuis certains opérateurs.

Bachir (1), dont le contrat dans les

travaux publics s'est arrêté à cause du coronavirus, s'est senti « abandonné » par les pouvoirs publics et se dit « en panique » face à la montagne de documents qu'il a dû fournir pour prouver ses 2 900 heures de travail lors des deux années passées. « J'ai l'impression d'appeler un mur et d'attendre dans le vide. Je serais content si on me disait simplement que mon dossier était en cours de traitement », désespère-t-il. Faute d'horizon, Bachir dort peu, « incapable de penser à autre chose ». Car ces problèmes administratifs se traduisent très concrètement sur sa vie : « Je dois emprunter de l'argent à mon entourage pour manger. Le mois prochain, les factures vont tomber et on va tout me couper... »

« Ils ont toujours travaillé pour se nourrir. C'est difficile pour eux d'admettre qu'ils n'ont plus à manger car ils veulent garder leur dignité », s'émeut Laura Durand. Ce n'est qu'en discutant longuement qu'on se rend compte de leur situation dramatique qui les force à se tourner vers l'aide alimentaire. » Et Muriel Wolfers de renchérir : « On ne demande pas de traitement de faveur à Pôle emploi mais simplement que leurs droits soient appliqués. » ■

(1) Les prénoms ont été modifiés.

par Emilio Meslet ,





De nouveaux reculs pour la protection des salariés

Le gouvernement a adopté la semaine dernière plusieurs dispositions visant notamment à réduire les délais d'information-consultation des CSE.

Alors que le gouvernement, par la voix d'Édouard Philippe, a promis ce dimanche vouloir « coconstruire le déconfinement » avec les maires, les syndicats et le patronat, la réalité des mesures prises laisse penser le contraire. Après une première salve d'ordonnances et de décrets dérogatoires au Code du travail fin mars, le gouvernement continue dans la voie de l'assouplissement pour préparer la reprise. Mercredi, l'exécutif a adopté une ordonnance (n° 2020-460) permettant à l'employeur de réduire le délai d'information-consultation des comités sociaux et économiques (CSE) et des expertises sur les mesures liées à l'adaptation au Covid-19 jusqu'au 31 décembre 2020. Actuellement d'un mois (voire de deux ou trois mois en cas de recours à une expertise), cette période pourrait être raccourcie à huit jours, ont rapporté plusieurs médias. Une durée pour l'instant ni confirmée ni infirmée par le gouvernement et qui devrait être fixée par décret cette semaine.

Les licenciements économiques collectifs sont relancés

En tout état de cause, le principe fait déjà grincer des dents du côté des syndicats. « C'est précisément l'inverse qu'il aurait fallu faire. On voit bien dans les décisions de justice qui

ont été rendues, notamment dans le cas d'Amazon, que l'employeur ne peut pas décider de n'importe quoi tout seul. Si on veut préparer une reprise qui se passe dans de bonnes conditions de travail et sanitaires, il faut que cela soit fait en s'appuyant sur les salariés et leurs représentants, et qu'ils aient le temps de le faire sérieusement », estime Céline Verzeletti, membre du bureau confédéral de la CGT, qui déplore une nouvelle fois que « le gouvernement se soumette aux exigences du patronat pour réenclencher la machine le plus vite possible ». « Si le dialogue social ne peut plus se tenir, il risque d'y avoir beaucoup plus de conflits lors de la reprise. Et, dans ce cadre, la CGT mettra tous les moyens au service des salariés pour lancer des procédures devant les tribunaux ou qu'ils exercent leur droit de grève et leur droit de retrait », précise la dirigeante syndicale.

« Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises. » Il est apparu indispensable en 1946 de le proclamer à la 8e place dans les principes politiques, économiques et sociaux particulièrement nécessaires à notre temps, et de le maintenir depuis dans notre socle constitutionnel, pensez-vous justifiable de le bafouer de la sorte aujourd'hui, en catimini, par

ordonnance, sans même respecter l'article 1 du Code du travail qui prévoit une concertation avec les partenaires sociaux avant toute réforme du droit du travail ? » s'est de son côté indigné vendredi le Syndicat des avocats de France dans une lettre ouverte à la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, et à la garde des Sceaux, Nicole Belloubet.

Dans le même temps, le gouvernement a décidé de permettre aux employeurs de relancer notamment les licenciements économiques collectifs et les ruptures conventionnelles en enjoignant par décret vendredi à l'administration du travail de reprendre l'instruction de ces procédures. Celles-ci étaient gelées depuis le 12 mars, en application de l'ordonnance du 25 mars. Sans attendre la fin du confinement, ce décret est donc d'application immédiate. En revanche, en relançant l'action de l'inspection du travail, ce décret permet aussi à l'administration de regagner ses pouvoirs coercitifs. « C'est notamment le cas des mises en demeure à l'adresse des employeurs, qui, depuis l'ordonnance du 25 mars, ne prenaient effet qu'au 24 juin », souligne Simon Picou, responsable national de la CGT du ministère du Travail. ■

par Loan Nguyen,





Air France : 7 milliards contre un crash social mâtiné de vert

L'État, premier actionnaire du groupe, a assorti les prêts et garanties de prêts consentis à de nouvelles restructurations sociales. Un plan de départs volontaires est sur le tarmac. Les exigences environnementales sont, elles, plus évanescentes.

Pour les salariés d'Air France, le « quoi qu'il en coûte » d'Emmanuel Macron risque de leur coûter très cher. Au lendemain de l'annonce par le ministre de l'Économie Bruno Le Maire du déblocage de 7 milliards d'euros de prêts directs ou bancaires garantis par la puissance publique, le directeur général de la compagnie aérienne n'a pas fait mystère, samedi, du donnant-donnant assorti à ce plan d'aides par l'État français, actionnaire majeur du groupe (14,3 % des parts, quasi au même niveau que les Pays-Bas). « La première étape consisterait donc à proposer des plans de départs volontaires, a expliqué Ben Smith, patron d'Air-France/KLM, au site des Échos. L'étape suivante serait d'offrir à ceux qui resteront dans le groupe des plans de formation et des possibilités de mutation en rapport avec nos besoins. »

Les représentants des salariés ont sûrement été heureux d'apprendre de la bouche de leur grand directeur que ce huitième plan de suppression de postes en dix ans « se fera de toute façon en très étroite concertation avec les partenaires sociaux, comme nous le faisons depuis (mon) arrivée ». Jeudi dernier, le sujet n'était pas à l'ordre du jour du Comité social et économique central conduit par Anne Rigail, directrice générale de la compagnie française. C'est que, depuis, le calendrier s'est emballé. Vendredi, Bruno Le Maire annonçait donc le plan « historique » pour « sauver notre compagnie natio-

nale », composé de 4 milliards de prêts bancaires garantis à 90 % par l'État et de 3 milliards de prêt direct de l'État. Ces mesures « pour sauver les 350 000 emplois directs et indirects qui vont avec » doivent encore recevoir le feu vert de la Commission européenne. Mais ce soutien « n'est pas un chèque en blanc », a prévenu le ministre de l'Économie. « Nous avons fixé des conditions à Air France. Des conditions de rentabilité car c'est l'argent des Français, donc il faut qu'Air France fasse un effort pour être plus rentable, et des conditions écologiques. Air France doit devenir la compagnie aérienne la plus respectueuse de l'environnement de la planète. » Pour pousser à la roue, Bruno Le Maire a laissé entendre que l'État participerait à un renforcement des fonds propres de la compagnie, au même titre que le gouvernement néerlandais, qui a lui aussi promis de 2 à 4 milliards d'euros de cash à KLM.

Début avril, le gouvernement estimait que, de la prise de participation à la nationalisation, tous les scénarios étaient possibles pour venir en aide au transporteur aérien. Ce dernier ne tourne plus depuis le début du confinement qu'à 3 % de son activité normale, perd 25 millions d'euros par jour malgré le recours massif au chômage partiel (76 % des salariés) et n'entrevoit qu'un retour à 80 % de son activité pour 2021. Cette fois, l'exécutif a clairement choisi d'user de la crise pour hâter la restructuration de la compagnie. Celle-

ci sera avant tout sociale. Ben Smith a reçu pour mandat de donner un coup d'accélérateur à son plan, présenté l'an dernier, de suppression de 400 postes, essentiellement en région et au détriment de sa filiale HOP !, dont la fin devrait être précipitée, mais aussi dans les fonctions support non opérationnelles, avec recours accru à la sous-traitance. En revanche, cette restructuration n'aura de vert que son emballage. Les 20 milliards d'euros de soutien gouvernemental aux grandes entreprises, dont Air France, ont été suffisamment dénués de contreparties environnementales pour que les injonctions de Bruno Le Maire à l'égard du transporteur soient vite oubliées. Le remplacement des vieux et polluants A340 et A380 par des A350 et A220 moins gourmands est prévu de longue date. Mais si Air France a pour mission d'élaguer dans ses destinations desservies par ailleurs par le TGV, Ben Smith a bien l'intention d'user d'Orly et des bases de Montpellier, Bordeaux, Nantes, Nice, Marseille et Lyon comme tremplins pour la filiale à bas coût Transavia. On est donc loin de la demande de la CFDT de mise en cohérence de l'avenir du groupe avec les enjeux d'aménagement du territoire, de transport multimodal et de rupture avec des politiques publiques « qui ont encouragé et favorisé le développement du modèle low cost ». On est encore plus loin de l'appel de la CGT à la « nationalisation verte d'Air France, permettant la préservation

des emplois et une adaptation aux exigences environnementales ».

Stéphane Guérard ■

par Stéphane Guérard,





Santé

Santé

Le choix « politique » du déconfinement

Alors que le premier ministre doit présenter, demain, son plan de sortie de crise, le Conseil scientifique chargé d'éclairer le gouvernement a livré ses recommandations pour une « levée progressive et contrôlée du confinement » à partir du 11 mai.

La pression diminue enfin sur les hôpitaux, avec le bilan quotidien de décès le plus faible enregistré depuis plus d'un mois et une baisse continue depuis 17 jours du nombre de patients en réanimation. C'est dans ce contexte que, mardi, Édouard Philippe présentera la mise en œuvre opérationnelle du déconfinement. Pour arbitrer, le gouvernement dispose des recommandations de son Conseil scientifique, listées dans deux documents mis en ligne samedi soir : l'un porte sur la reprise de l'école, l'autre sur les modalités globales du déconfinement à un horizon de deux mois.

Un dépistage massif au moindre symptôme

« Le virus continuera à circuler à la sortie du confinement », prévient le Conseil scientifique. Il est donc impératif de « contrôler l'épidémie ». L'objectif consiste à tester toutes les personnes présentant des symptômes, ainsi que celles ayant été en contact rapproché avec elles – tester l'ensemble des Français étant « impossible ». « La priorité des semaines à venir portera plutôt sur la disponi-

bilité à large échelle de tests diagnostiques RT-PCR (qui détectent le matériel génétique du virus – NDLR). » La France en aura-t-elle les moyens ? « Nous partons avec une capacité du 100 000 à 150 000 tests par jour, a répondu au Monde le Pr Jean-François Delfraissy, président du Conseil scientifique. C'est le minimum pour dépister sur l'ensemble du territoire les 2 000 à 3 000 nouveaux cas quotidiens. Sans compter les personnes asymptomatiques, qui représentent environ 20 % des porteurs du virus. »

Dans le même temps, le port du masque doit être « systématique » dans les lieux publics. Ce qui implique que « des masques alternatifs de production industrielle ou artisanale anti-projections » soient « disponibles pour l'ensemble de la population ». Des masques, mais aussi des solutions hydroalcooliques. Bien sûr, ces protections ne dispensent pas de « respecter une distance minimale (1 mètre au moins) dans tous les lieux publics, les commerces et les transports en commun ».

La nécessité de mener des enquêtes épidémiologiques

« Avec ce niveau plus réduit » de nouveaux cas quotidiens, les scientifiques proposent dès lors de « déployer une stratégie de repérage des personnes contagieuses ». Ce qui nécessite « des équipes dédiées », a indiqué le Pr Delfraissy au Monde. « Vu la taille de notre pays, il faut tabler sur environ 30 000 personnes. Sans cela, ça ne marchera pas », prévient

le chercheur. Selon les membres du Conseil, l'outil numérique peut aussi « se révéler extrêmement précieux ». L'application de traçage Stop-Covid doit justement être présentée ce mardi. Un sujet délicat. Dans un avis rendu public hier, la Commission nationale de l'information et des libertés (Cnil) demande des « garanties supplémentaires » et attire l'attention sur les « risques liés au développement d'une application de suivi qui enregistre les contacts d'une personne ».

Une réouverture « prudente et progressive » des écoles

Renvoyer les enfants à l'école dès le 11 mai est une « décision politique », affirme l'instance, consciente des « enjeux sanitaires mais aussi sociaux et économiques ». Elle, proposait d'attendre septembre. Parmi ses recommandations, figure le port d'un masque obligatoire dans les collèges et les lycées, à la fois pour les personnels et les élèves. Une protection « impossible » à mettre en place en maternelle et adaptable en fonction de l'âge au primaire. Les règles de distanciation sociale devront être appliquées dans les établissements. Les scientifiques préconisent aussi le déjeuner en classe, la prise de température à la maison par les parents et des stratégies dans les établissements pour éviter le brassage des élèves. Mais ils écartent la faisabilité, et l'intérêt, d'un dépistage massif des élèves et des personnels. De son côté, l'Académie de médecine appelle à une réouverture « progressive » qui soit « encadrée par des mesures sanitaires strictes ».

Le télétravail doit rester la règle, quand c'est possible

Du côté du monde du travail, les conseillers scientifiques préconisent que les entreprises et les administrations maintiennent le télétravail, lorsqu'il est possible. Mais pour les commerçants et artisans, « l'objectif est de reprendre progressivement une activité présente ne concernant si possible que la moitié des travailleurs ». Ces propositions ne concernant pas les cafés, restaurants et bars, dont la date de réouverture sera prise à la fin mai, a indiqué vendredi le ministre de l'Économie, qui a alors détaillé les mesures d'aides au secteur. Pendant les deux premiers mois suivant la levée du confinement, il est « nécessaire de maintenir fermés ou interdits tous les lieux et événements » rassemblant « du public en nombre important, qu'il s'agisse de salles fermées ou de lieux en plein air », a également précisé le Conseil.

Les transports entre régions possibles

Les déplacements d'une région à l'autre par transports en commun pourraient à nouveau être autorisés dès lors que les mesures barrières et les règles de distanciation sociale sont respectées. L'instance rappelant que les déplacements des individus sont des sources potentielles de circulation du virus. Un « étalement des horaires » des salariés, ajouté au maintien du télétravail, devrait éviter une concentration des voyageurs à certaines heures. En revanche, les transports internationaux, eux, sont très fortement déconseillés jusqu'à l'été, afin de « réduire le risque de ré-introduction du virus sur le territoire national ». Les membres du Conseil sont également favorables à « une multiplication de l'offre » de transports scolaires pour que les élèves soient moins serrés. « La survenue d'un foyer épidémique régional peut amener à une reprise des règles de confinement à l'échelle locale et à la suspension des transports interrégionaux », préviennent-ils.

Un confinement volontaire pour les plus fragiles

En vue du déconfinement, une attention particulière est portée aux « personnes à risques ». Le Conseil scientifique exhorte ainsi les personnes âgées de plus de 65 ans et/ou présentant des pathologies chroniques de respecter « un confinement strict et volontaire qui les protège des risques de contamination ». Le Conseil appelle les Ehpad à maintenir des mesures de confinement. Et à y pratiquer de manière « extensive » des tests diagnostiques.

Prévenir le risque de rebond de l'épidémie, tel est l'objectif des membres du Conseil scientifique. Raison pour laquelle ils appellent aussi à s'assurer que « les équipes de soignants (...) auront pu bénéficier d'une période de récupération suffisante ». Mais, comme l'avoue le président de cette instance, « on ne sait pas ce qui se passera au-delà de deux mois après le déconfinement ».

Alexandra Chaignon ■

par Alexandra Chaignon ,





SOCIÉTÉ

Incompréhension maximale sur la réouverture des écoles

Enseignants et parents ne comprennent pas pourquoi le gouvernement vise une reprise le 11 mai, contre l'avis des scientifiques.

« C'est insupportable ! » s'insurge le coprésident de la principale fédération de parents d'élèves (FCPE), Rodrigo Arenas. On nous dit, dans un premier temps, qu'il faut écouter les recommandations des scientifiques et on apprend que le gouvernement a finalement décidé de ne plus les suivre. » Le responsable associatif réagit ainsi à la divulgation, ce weekend, de l'avis du Conseil scientifique daté du 20 avril. Les experts y préconisent « de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre ». Une information capitale dont la parution a manifestement été retardée.

Selon la co-secrétaire nationale du Snes-FSU, Frédérique Rolet, l'avis des scientifiques a même été « soigneusement caché ». La responsable syndicale, qui se dit indignée par ce « brouillage » volontaire de la com-

munication gouvernementale, souligne par ailleurs que les recommandations du Conseil, dans son rapport du 24 avril, correspondent en de nombreux points à ce que demande son syndicat depuis l'annonce de la réouverture des établissements scolaires, prévue le 11 mai. « Je vais poser un ultimatum au gouvernement, assure-t-elle. Si le ministre ne rédige pas, d'ici le 5 mai, un protocole clair, applicable partout, qui permette d'assurer la sécurité sanitaire de tous, lors de cette reprise, nous appellerons les enseignants à ne pas se rendre dans leur établissement. »

Le Snalc appellera les enseignants à faire valoir leur droit de retrait

Le Syndicat national des lycées, col-

lèges, écoles et du supérieur (Snalc) demande, pour sa part, que l'avis du Conseil scientifique du 20 avril « soit suivi et que le gouvernement annonce au plus vite » que les établissements scolaires ne rouvriront pas avant septembre. Son communiqué précise en outre que « si la volonté de réouverture devait se poursuivre et compte tenu des éléments publics dont il dispose désormais, le Snalc appellera l'ensemble des personnels de l'éducation nationale à faire valoir leur droit de retrait à partir du 11 mai ».

Et Rodrigo Arenas d'ajouter : « La question, dorénavant, n'est plus de savoir comment mais pourquoi on compte réouvrir les écoles. La priorité du gouvernement ne semble pas, en tout cas, être le bien-être des enfants. » ■

par Émilien Urbach,





PLANÈTE

Covid-19, la bonne excuse anti-écolo des groupes français

La crise du coronavirus semble une aubaine pour les multinationales françaises, qui s'en saisissent pour faire tomber une à une les contraintes environnementales qui leur pendaient au nez.

Le bras de fer est engagé. D'un côté, ceux qui voient dans la crise du coronavirus une opportunité d'accélérer la transition vers une économie bas carbone. De l'autre, ceux qui y ont repéré l'occasion de relancer plein pot des secteurs écologiquement sur la sellette. Il faut bien le reconnaître, les seconds ont déjà marqué des points. Parmi eux : le 18 avril, la validation, par l'Assemblée nationale, d'un plan de soutien de 100 milliards d'euros aux entreprises fragilisées par la crise, dont 20 milliards seront fléchés vers celles dites stratégiques. Bercy n'en avait pas livré la liste. Vendredi 24 avril, le gouvernement a confirmé que 7 milliards d'euros seraient accordés à la compagnie aérienne Air France. Elle devrait par ailleurs recevoir une aide d'urgence de 2 à 4 milliards d'euros des Pays-Bas, eux également actionnaires. 10 milliards d'euros au total que Bruno Le Maire a lui-même qualifiés d'« historiques ». Le ministre de l'Économie l'a juré : cette aide n'est « pas un chèque en blanc ». En contrepartie, Air France doit « devenir plus rentable », a-t-il commandé. Elle doit aussi « devenir la compagnie aérienne la plus respectueuse de l'environnement de la planète », et présenter un plan de réduction des émissions de CO₂.

Le groupe a, visiblement, mieux compris la première injonction que la seconde : il vient d'annoncer la réouverture, dès le 11 mai et deux fois par semaine, de lignes intérieures entre Paris-Charles-de-Gaulle et Bor-

deaux, Brest et Montpellier. Des trajets réalisables en moins de quatre heures par TGV.

Le pilonnage de l'environnement par la relance a déjà démarré

Rien qui ne préfigure des meilleures intentions climatiques de l'aviation française. Quoi qu'en dise le gouvernement, le pilonnage de l'environnement par la relance économique a démarré. Comme en 2008, où la crise économique avait servi d'appui à plusieurs industriels et pays pour annoncer le report ou l'annulation de leurs engagements climatiques, la crise sanitaire semble être, pour les secteurs les plus polluants, une occasion de mettre à bas les contraintes qui leur pendaient au nez.

Dans un courrier du 3 avril révélé par le Canard enchaîné, le patron du Medef demande ainsi à Élisabeth Borne un moratoire sur la mise en place des dispositions énergétiques et environnementales liées à la loi sur la lutte contre le gaspillage. Pour Geoffroy Roux de Bézieux, il est « indispensable d'envisager de reporter (...) les délais d'application de la loi afin de garantir une participation pleine et entière des entreprises à la préparation des textes sur l'économie circulaire ». Géné aux entournures, le gouvernement laisse entendre qu'il ne répondra pas à la demande. « La crise sanitaire n'efface pas l'urgence climatique », insistait

Élisabeth Borne, ministre de l'Énergie, le 22 avril dans les Échos. L'exécutif ne se prive cependant pas de rendre d'une main ce qu'il fait mine de ne pas vouloir accorder de l'autre.

Un report de toute nouvelle régulation européenne

Le 8 avril, sans publicité, il publiait un décret autorisant l'ensemble des préfets à déroger à certaines normes réglementaires dans des champs d'application aussi vastes que l'emploi, l'aménagement du territoire ou encore l'environnement. Dans ce dernier domaine, détaille le site Reporterre, le préfet pourra ainsi restreindre la durée d'une enquête publique, passer outre une étude d'impact et même limiter certaines consultations préalables.

Les groupes français n'entendent pas cantonner l'effet d'aubaine aux frontières nationales. Regroupées au sein de l'Association française des entreprises privées, plusieurs multinationales « font du lobbying auprès de la Commission européenne pour obtenir le report ou l'annulation de nombreuses initiatives de transition écologique », relève Maxime Combès, économiste et membre d'Attac, dans une tribune publiée par Bastamag.

Un document, publié par le média Contexte, révèle ainsi que les dirigeants français proposent de reporter de plusieurs mois, voire années,

toute nouvelle régulation européenne en matière écologique, singulièrement la directive sur les émissions industrielles pour réduire les polluants et gaz à effet de serre. Renault, L'Oréal, Danone, Saint-Gobain, Nestlé, Engie ou encore Suez fi-

gurent parmi les signataires. Il y a dix jours, les mêmes ratifiaient une tribune, aux côtés du député européen LaREM Pascal Canfin, du secrétaire général de la CFDT Laurent Berger ou encore du député européen EELV Yannick Jadot, appelant à

mettre en œuvre des « investissements pour la relance verte et la biodiversité ». ■

par Marie-Noëlle Bertrand,





POLITIQUE

La précipitation de l'exécutif étrillée

Le choix de présenter le plan de déconfinement dans l'Hémicycle, demain, en un vote unique, a fait bondir l'opposition et jusqu'à certains membres de la majorité.

De l'art de se mettre (encore) tout le monde à dos. Alors que la date fatidique du 11 mai avance, le gouvernement a annoncé samedi que sa « stratégie nationale de déconfinement » sera présentée aux députés demain, à l'Assemblée nationale, pour être soumise au vote des députés. Un plan articulé « autour de six thèmes : la santé, l'école, le travail, les commerces, les transports et les rassemblements », a précisé Édouard Philippe.

« Ainsi va la démocratie au temps du macronisme ! »

L'entrée du déconfinement dans l'Hémicycle a été ainsi avancée d'une semaine. Une décision qui a déclenché l'ire de l'opposition parlementaire. D'abord, parce que le texte sera forcément adopté dans la précipitation. « Le plan sera connu mardi matin pour un vote dans la foulée, dénonce le premier secrétaire du Parti socialiste, Olivier Faure. Ainsi va la démocratie au temps du macronisme ! » Dans ces conditions, l'issue du vote ne fait pas de doute, comme le fustige Jean-Luc Mélenchon, qui parle d'« imposture ». « Le texte sera détaillé 24 heures avant le vote en bloc. Les robots LaREM voteront comme des automates. Telle est la monarchie macroniste. Non, ce n'est plus la démocratie parlementaire », a réagi le député insoumis sur Twitter.

Autre problème : ce changement de calendrier de dernière minute vient bouleverser le débat initialement prévu sur Stop Covid, l'application de traçage numérique censée cartographier les personnes positives au coronavirus. Controversée, elle devait être adoptée sans vote, avant que Matignon ne fasse marche arrière devant le tollé suscité. L'arrivée surprise du « plan déconfinement » change encore la donne : le tracking (traçage) devrait être inclus dans le vote unique sur le plan dans son ensemble. La manœuvre et le timing déplaisent jusque sur les bancs de la Macronie. « Un vote unique sur le plan déconfinement (et donc sans possibilité de se prononcer sur le traçage numérique en tant que tel) et avec un nombre aussi réduit de députés ne correspond pas, au regard des enjeux, à un niveau de démocratie parlementaire suffisant », estime le député LaREM Aurélien Taché.

« Les Républicains » se sont engouffrés dans la brèche

Le débat de demain s'annonce donc tendu, alors que le gouvernement est vivement critiqué pour l'impréparation dont il semble avoir fait preuve en arrêtant la date du 11 mai. La sortie récente d'Emmanuel Macron, le 23 avril, sur une rentrée scolaire qui se ferait sur la base du volontariat, en contradiction avec des déclarations

antérieures du ministre de l'Éducation nationale, a contribué à entretenir ce sentiment de cacophonie et d'improvisation générale. Les députés « Les Républicains » se sont engouffrés dans la brèche pour présenter leur propre plan de déconfinement. Au menu de cette stratégie alternative, des « dépistages massifs » pour les personnes à risques, une reprise « progressive mais obligatoire » de l'école, ou encore une réouverture différenciée des bars et restaurants, qui pourraient reprendre dès le 11 mai dans les régions les moins touchées.

Un projet qui fait écho aux propos de Gérard Larcher, qui a estimé hier, dans le *JDD*, que « la réponse (pour le déconfinement) ne peut être que dans la différenciation. Si elle est la même partout, le risque d'échec est majeur ». Le président LR du Sénat en a profité pour fusiller le bilan de l'exécutif, estimant que « la pénurie, le manque de masques et de tests » ont été « générés par l'approximation et parfois par l'omission ». Des propos bienvenus, mais qui ne sauraient faire oublier que l'ex-ministre de l'Emploi faisait partie de ceux qui ont poussé au maintien du premier tour des municipales, le 15 mars, contre tout sens commun. ■

par Cyprien Caddeo,





SOCIÉTÉ

L'Ariège à la chasse aux mauvais profs

L'inspection d'académie demande aux établissements de ficher les enseignants pas assez impliqués pendant le confinement.

La porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, avait provoqué, le 25 mars, un tollé avec sa sortie sur les enseignants « qui ne travaillent pas car les écoles sont fermées ». Un mois après, quasiment jour pour jour, on apprend que l'inspecteur d'académie de l'Ariège, dans un mail adressé aux inspecteurs de l'éducation nationale (Dasen) et chefs d'établissement du département, a décidé de procéder au fichage des bons et mauvais professeurs, pendant la période du confinement. Le courrier électronique du haut fonctionnaire demande, en effet, la création de fiches afin de « garder mémoire nominative des engagements remarquables et remarqués ; l'inverse est aussi vrai... ». Et d'inviter les destinataires du message à « être le plus exhaustif possible sur

(leur) connaissance et (leur) vigilance sur la situation, et l'implication de chacun ».

Les syndicats d'enseignants du département ont évidemment mal pris ce « désir de surveillance institutionnalisée au mépris du droit au secret médical et à la confidentialité ». Ils ont écrit à l'inspecteur en question, regrettant « le fossé entre le discours ministériel lénifiant de la « bienveillance », d'un côté et, de l'autre, la surveillance institutionnalisée ». La secrétaire nationale du Snes-FSU, Frédérique Rolet, pointe « un flottage scandaleux ». « Tout le monde fait comme il peut, selon ses moyens. C'est comme au sein des familles. On n'a pas tous les mêmes possibilités selon qu'on ait un ou

plusieurs ordinateurs à la maison, qu'on soit ou non obligé de garder des enfants. Mais tous les enseignants sont profondément attachés à leur mission. »

Cette affaire met également le coprésident de la FCPE hors de lui. « On est en plein dans la logique blanquérienne ! » relève Rodrigo Arenas, qui voit même là du « harcèlement ». « Il faut foutre la paix aux enseignants, comme aux enfants. Sans consignes claires, ni moyens, ils font ce qu'ils peuvent, comme ils le peuvent. » Rendez-vous le 11 mai devant le portail, Monsieur le ministre ! ■

par Émilien Urbach,





INTERVIEW

Richard Ferrand : «Il faut admettre une part d'ignorance et de tâtonnement»

Face aux multiples inconnues auxquelles doit faire face l'exécutif pour élaborer son plan de déconfinement, le président de l'Assemblée réclame de l'indulgence et de la souplesse de la part de tous les acteurs publics.

Le Premier ministre doit y dévoiler mardi après-midi le plan du déconfinement. Dans cette Assemblée nationale qui, depuis six semaines, tourne au ralenti, en très petit comité ou à distance. Son président, Richard Ferrand, assure que l'institution «a toujours continué d'occuper sa place», même soumise à des règles strictes. Alors que la décision du gouvernement, annoncée samedi soir, d'élargir le débat sur le traçage numérique à l'ensemble de la stratégie de l'après-11 mai a fait grincer certains députés LREM qui se sont sentis mis devant le fait accompli, l'élu du Finistère, fidèle du Président, se félicite que «cela laisse du temps aux élus locaux». Et plaide pour leur donner «un rôle majeur dans la mise en œuvre du déconfinement».

Edouard Philippe annoncera mardi le plan de déconfinement. Les députés vont découvrir les mesures et voter dans la foulée. Pourquoi ce changement ?

Dès lors que le Premier ministre est prêt à expliquer ses intentions au Parlement, autant avancer. Cela laissera du temps aux élus locaux qui joueront un rôle majeur dans la mise en œuvre du déconfinement. Et il s'agit d'un débat d'orientations et non d'un texte de loi.

N'est-ce pas aussi une façon d'évacuer le débat, clivant, sur le traçage numérique et le projet d'application StopCovid ?

Ce débat aura lieu puisqu'il s'agit d'un outil du déconfinement. Dès lors que cet outil a un caractère provisoire, recueille le consentement, ne fait pas l'objet d'une exploitation de données et sert à lutter contre la pandémie, nous ne pouvons pas, en conscience, nous en priver. Mais il ne s'agit que d'un instrument de la stratégie de déconfinement. Tout ce qui relève de la captation des données, de la géolocalisation et de notre vie privée doit être impérativement préservé. J'aimerais qu'autant d'énergie soit mise dans cette exigence face aux Gafa, plutôt que sur une application basée sur le volontariat, respectueuse des libertés individuelles et ayant un but de santé publique.

L'élaboration du déconfinement a laissé une impression de flottement...

Sur le plan médical, les connaissances ne sont pas encore bien établies sur ce virus. Les pouvoirs publics, des maires au Président, doivent prendre des décisions malgré des équations comportant de nombreuses inconnues. Dans ce contexte, où l'impatience est de surcroît générale, on voudrait des «jardins à la française», des décisions immédiates, évidentes et parfaitement ordonnées. Or la situation et ses inconnues ne permettent pas d'agir vite et simplement. Il faut admettre une part d'ignorance et de tâtonnement. Je salue l'énergie et le courage du gouvernement, des élus, des préfets, des

responsables publics. Les Français qui ont respecté le confinement, ceux qui ont travaillé de chez eux ou à l'extérieur, comme ceux qui nous ont soignés ou nourris, ceux qui ont permis à la vie de continuer dans des conditions inédites ont vécu avec ce risque sournois. Nous allons devoir apprendre peu à peu à vivre avec ce virus. Sur le plan sanitaire mais aussi social et économique, notre pays a fait le choix de la protection de la santé d'abord, et a pris les dispositions les plus amples possibles. Prenons en la mesure.

Le Parlement et les collectivités ont-ils été assez associés ?

Le débat permettra à chacun de s'exprimer et les commissions ont déjà mené plusieurs auditions. Edouard Philippe a consulté les présidents de groupe politique, les présidents de région et de département. Emmanuel Macron a échangé avec les maires, les scientifiques et les acteurs économiques. Le déconfinement sera le succès ou l'échec de tous. Nous avons besoin d'une stratégie nationale partagée, de règles communes et d'un rythme adapté. Une fois le cadre fixé, parce que la France est diverse dans ses territoires, il faut donner aux élus, aux maires, aux départements, aux régions, la faculté de choisir les modalités *ad hoc* dans leurs domaines de compétences.

Vous travaillez au déconfinement de l'Assemblée nationale. Comment va-

t-elle travailler ces prochaines semaines ?

L'Assemblée et les députés n'ont jamais cessé de travailler, fût-ce à distance. Le décret du 23 mars interdit tout rassemblement à plus de 100. Nous respecterons ce qui sera prescrit pour l'ensemble du pays et testerons plusieurs scénarios. Puis le personnel sera consulté via le CHSCT et je réunirai le bureau de l'Assemblée pour voir comment aller le plus loin possible dans le respect des règles sanitaires. Sur ce site, qui regroupe parfois jusqu'à 4000 personnes, il y a de nombreuses questions pratiques à régler - circulation, hébergement, restauration. J'aime l'Assemblée, la voir déserte ne me réjouit pas mais avec les questeurs nous devons être très exigeants. Si jamais se produisait, dans ces lieux, une relance épidémique, nous devrions faire marche arrière. Je comprends les députés très impatients de reprendre les travaux normalement mais, dans cet espace très fréquenté, la progressivité du déconfinement prend tout son sens.

Faudra-t-il réfléchir à la façon de mieux assurer la continuité du pouvoir législatif en cas de crise ?

D'abord les services de l'Assemblée ont fait un formidable travail pour assurer la continuité lors de cette crise. Qu'il faille tirer des enseignements et nous équiper mieux encore pour faire face à toute crise, oui. Mais attention aux réclamations et aux pseudo-innovations prématurées ! Tout doit être étudié mais pas dans la précipitation.

Depuis trois semaines, la mission d'information que vous présidez sur la gestion de la crise mène ses auditions. Quel premier bilan faites-vous ?

Ces auditions ont permis au gouvernement de rendre compte de son ac-

tion mais aussi d'entendre les députés sur les difficultés d'application sur le terrain. Ils sont en position d'aiguillons. Je crois cet échange permanent très utile. Et je regrette que des hypothèses de travail, évoquées par des ministres et discutées, soient exploitées comme autant de décisions contradictoires. Ne confondons pas dialogue et décision.

Quand la mission élargira-t-elle ses pouvoirs d'enquête ?

Ces pouvoirs d'enquête permettront d'aller vérifier des éléments sur place et sur pièce. Pour cela, on doit avoir retrouvé notre pleine liberté de mouvement, ce qui dépend donc du calendrier de déconfinement. L'idée est d'aller vers ce format en septembre. Le rapporteur général sera alors issu du premier groupe d'opposition, donc LR.

La crise a mis sur pause les réformes, y compris celle des retraites. A quoi ressemblera l'agenda législatif d'ici la fin du quinquennat ?

Nous ne savons pas exactement quand nous aurons surmonté la crise sanitaire et nous ne mesurons pas encore - même si nous les pressentons - les dégâts sociaux et économiques que ce moment va générer. Une lecture claire de la période devra être faite. Après la survie pour laquelle nous luttons, viendra une phase de résilience puis de relance. Il nous reviendra de proposer un agenda de reconstruction. Je trouverais vaniteux de dire aujourd'hui de quoi il sera fait. Nous aurons besoin de projets qui rassemblent plutôt que de textes qui créent des divisions. Sauvegarder notre système de protection sociale et de retraites est un impératif qui n'a pas disparu. Reste que la crise induira une nouvelle hiérarchie des priorités, aura aggravé les problèmes préexistants et que le rassemblement le plus large sera nécessaire.

Quels nouveaux chantiers s'imposeront ?

Les questions d'indépendance et de souveraineté, sanitaire, alimentaire ou industrielle, aux plans national et européen, vont beaucoup nous occuper. En temps de crise, chacun a le sentiment de ne pouvoir compter que sur ses seules forces. Une série de pratiques doivent être réinterrogées pour assurer notre capacité à faire face à d'éventuelles futures crises. Il s'agira aussi d'examiner l'organisation de l'action publique. J'ai toujours été convaincu de la nécessité d'un Etat puissant garant de l'égalité républicaine et des services essentiels, avec des collectivités et des citoyens qui soient pleinement libres et responsables.

Le fonctionnement centralisé de l'Etat n'a-t-il pas freiné, parfois, la gestion de la crise ?

L'Etat a particulièrement résisté et bien agi sur le terrain. Je suis parfois un peu rageur quand certains demandent tout à l'Etat et le critiquent en permanence. Je veux bien que telle collectivité se mobilise et en fasse la publicité mais se valoriser avec la crise sur le thème «laissez-nous faire, l'Etat n'est pas capable» est injuste et démagogique. L'initiative locale dans un cadre national est nécessaire, complémentaire, pas concurrente.

Réfléchir au «monde d'après» : que vous inspire cette expression ?

J'ai toujours trouvé purement masticatoires ces termes d'«ancien monde», de «nouveau monde» ou de «monde d'après» ! Cette idée qu'on pourrait réinventer le monde *ex nihilo* est un mythe absurde. Michel Serres l'enseignait : «*Le slogan chasse la pensée.*» J'aimerais que cette crise nous apprenne au moins à aborder les sujets dans toute leur profonde

complexité et non dans leur appara-
rente simplicité. Les enjeux humains
ne se résument pas à une *punchline*
! On sera plutôt dans un travail im-
pressionniste où l'on tentera, pas à
pas, de remettre un peu de rationalité,
de justice et d'efficacité.

*«Sachons nous réinventer. Moi le pre-
mier»*,

a déclaré Emmanuel Macron dans
son allocution du 13 avril. Voilà qui
appelait quand même une profonde

remise en question...

C'est une vérité d'évidence. Ce que
nous vivons doit forcément nous
conduire tous à une remise en ques-
tion. Il faudrait être inconscient et
hors du monde pour ne pas sentir que
ce qui secoue notre planète oblige à
reconsidérer des «certitudes» que
l'on croyait bien fondées. Il nous faut
comprendre les causes scientifiques
de cette crise et prendre encore
mieux en compte les menaces an-
noncées par d'autres scientifiques,

comme les conséquences du réchauf-
fement climatique. Ceci impliquera
de tirer des enseignements sur nos
modes de production et de consom-
mation. Cette réflexion est la
moindre des humilités quand plus de
20 000 de nos compatriotes sont
morts, des pans entiers de notre éco-
nomie ébranlés, des famines annon-
cées dans le monde et que des ques-
tionnements se font jour de toutes
parts.■

par Laure Equy





Auxiliaires de vie : «On est la basse classe, celle dont on ne parle pas»

Malgré le coronavirus, les aides à domicile continuent d'aller chez les personnes âgées dépendantes pour un maigre salaire. Comme Sophie de Saint-Andrieu, en Seine-Maritime.

«Ne buvez pas votre café debout, c'est signe de dispute. J'ai appris ça au contact des personnes âgées», s'amuse Sophie de Saint-Andrieu. Il est 8 h 30 et l'auxiliaire de vie se prépare. Tennis sans lacets, legging, masque chirurgical, gants, gel hydroalcoolique, attestation de déplacement. «Au début du confinement, on a travaillé sans masque, puis on nous en a donné des artisanaux en tissu dans lesquels il faut glisser un mouchoir. Je partais la peur au ventre. On n'a toujours pas de blouse et je sais que le virus s'approche. Mais je ne peux pas laisser tomber les gens.»

Mme J., 81 ans, sa première visite de la journée, habite à quelques kilomètres de Goupillières, un village de Seine-Maritime où vit Sophie de Saint-Andrieu. La petite route serpente entre les bois et les champs. La vieille dame commençait à s'impatienter. Elle peine à déplacer son corps lourd, épuisé par dix grossesses, dans les quelques mètres carrés de son salon-salle à manger-chambre à coucher. Il y a bien un étage, mais elle n'y monte plus depuis longtemps. Elle n'a plus le courage non plus d'aller jusqu'aux WC, bien que ses médicaments lui donnent la diarrhée.

«Travail d'esclave»

Comme chaque matin, Sophie de Saint-Andrieu craint de trouver la couche qui a débordé, le lit et le sol souillés. Mais pas aujourd'hui. Elle a une heure pour la changer, la laver,

l'habiller, recharger le vieux poêle à mazout qui trône dans la pièce, faire revenir les pommes de terre qu'elle a fait cuire la veille. Elle avait acheté de la raclette à faire fondre dessus, mais Mme J. a tout mangé durant la nuit. Elle épluche des légumes pour faire du potage qu'elle mixera le soir et mettra en bocaux le lendemain matin. La toilette se fait avec une cuvette, dans la cuisine, à l'ancienne, corps contre corps, souffle contre souffle. Mme J. la tutoie, l'appelle «ma belle», car elle ne se souvient pas toujours de son prénom.

Photo Florence Brochoire pour Libération

A cause du Covid-19, les enfants et les petits-enfants de Mme J. ne passent presque plus la voir. «Je n'ai pas trop le moral. Alors, j'ai accroché des photos.» Le kiné ne vient plus non plus. C'est la femme de son fils aîné qui lui fait faire «ses exercices». «Elle a besoin d'une toilette intime, alors on a pris une aide une heure le matin et une demi-heure le soir. C'est difficile pour ses filles mais notre niveau financier est restreint», se désole la belle-fille. Le mari de Mme J. était ouvrier, sa veuve touche 920 euros de pension de réversion. Le loyer est de 224,97 euros. Le reste part dans les courses, l'assurance, la mutuelle, le fuel, l'aide à domicile. «Le weekend, c'est un peu plus cher. On prend une demi-heure le samedi et le dimanche. Pour économiser un peu, c'est moi qui fais les courses, Sophie me fait la liste.» Une fois les aides sociales

dédouées, l'auxiliaire de vie leur revient à 90 euros par mois. «On ne peut pas payer plus.»

A lire aussi Aides à domicile : des tournées réduites faute de moyens

Mme J. a les jambes abîmées, des dermatoses sur le corps. Sophie de Saint-Andrieu lui donne un bain de pieds, remet des pansements. Elle travaille pliée en deux, malgré ses 51 ans. «Ce n'est pas la position réglementaire, mais j'ai trop mal aux genoux.» Mme J. la houssille. «Ne soyez pas si pressée, je fais ce que je peux», répond-elle, patiemment. Depuis le début de l'épidémie, le pédicure, remboursé par la Sécurité sociale pour les diabétiques, ne vient plus. Couper les ongles est un geste médical, mais il faudra bien le faire si le confinement est prolongé.

Photo Florence Brochoire pour Libération

C'est le jour de la visite mensuelle de la médecin. Anne Vigreux pose des questions à Sophie, lui donne des conseils pour les soins. «Une crème intime a été prescrite, mais les infirmières sont minutées elles aussi, elles ne peuvent pas toujours venir juste pour mettre une crème, explique la généraliste. Les aides à domicile sont vraiment au contact, ce sont elles qui nous transmettent les informations. Avec le Covid, certaines ont fait jouer leur droit de retrait. On s'est retrouvé avec des patients sans toilette, dont une personne de 94 ans totalement

seule.»

Après un CAP d'employée technique de collectivité, Sophie de Saint-Andrieu a travaillé dans une usine d'es-cargots. Elle a commencé à s'occuper de personnes dépendantes en 1998. «*Je travaillais pour la Croix-Rouge. Mon premier bénéficiaire était un cas très lourd, un couveur devenu tétraplégique. Il fallait utiliser un peniflow [un étui pénien pour l'incontinence, ndlr]. J'ai tout appris sur le terrain.*» Un apprentissage difficile, au domicile de personnes dans des conditions parfois rudes. Pour la docteure Anne Vigreux, «*c'est un travail d'esclave. Les aides à domicile travaillent seules chez des gens parfois aigris par la solitude. Leurs horaires sont extensibles, de 7 heures à 20 heures, pour un salaire de misère, qu'il pleuve, vente ou neige. Certaines n'ont pas le temps de manger. Elles ne savent jamais ce qu'elles vont trouver en arrivant, parfois il y a eu une chute, un AVC. Il faut savoir réagir, s'adapter. On parle de maintien à domicile sans imaginer ce que cela recouvre. C'est un métier très difficile, très humain, et il n'y a aucune reconnaissance, notamment de la part du corps médical.*»

Une fois, Sophie a trouvé l'un de ses bénéficiaires, hémophile, la peau du bras arrachée par un de ses lapins. Elle a appliqué une serviette pour ar-

rêter l'hémorragie en attendant les secours, qui l'ont enguirlandée. «*Il y a souvent confusion, mais je ne suis ni aide-soignante ni infirmière. Je n'ai pas les diplômes.*» Elle ne digère pas qu'un infirmier l'ait rembarquée alors qu'elle lui demandait un conseil. «*Même pour le gouvernement, on est la basse classe, celle dont on ne parle pas aux actualités. Pourtant, nous aussi on est en première ligne.*»

Tâches informelles

Des liens forts se nouent avec les bénéficiaires ou leur famille. Parfois trop. «*Je m'occupais d'une dame. Quand elle est morte, son mari était complètement perdu. Il m'appelait à 2 heures du matin. C'est moi qui ai dû choisir le cercueil.*» Car si le travail contractuel est chronométré, les tâches informelles non rémunérées sont nombreuses. Les familles l'appellent le soir, et les passages au bureau de l'association pour prendre les informations ou le matériel, le temps d'habillage et de transport ne sont pas comptés. Seule une indemnité kilométrique est versée, de 0,35 euro. «*Moi, je refuse de faire 15 kilomètres le dimanche pour aller travailler une demi-heure. Mais certaines le font.*»

Photo Florence Brochoire pour Libération

Avec l'épidémie, le sentiment de précarité s'est encore accentué. Les prestations de ménage ont été supprimées. Toutes ses heures ont été payées, ou presque, pour le mois de mars, mais elle s'inquiète pour ses revenus d'avril. Même avec le dispositif de chômage partiel, «*ne toucher que 80 % est compliqué quand on gagne 700 euros.*» D'autant plus que son mari, ouvrier confiné, ne touche en ce moment que 84 % de son salaire. «*Mon père est mort fin mars. Il n'avait qu'une petite retraite. C'est à moi de régler les frais d'obsèques.*»

Le repas est prêt, la vaisselle faite, le linge étendu, le lit retapé, la poubelle sortie. «*Mon contrat prévoit la toilette, la préparation des repas et les courses. Mais ça va au-delà, tout le temps. Si on ne le fait pas, qui va le faire ?*» Sophie de Saint-Andrieu note dans le cahier de liaison les informations destinées à la famille et à l'infirmière, prévient son employeur qu'elle part. Avec le bain de pieds, la visite du médecin et les échanges avec la belle-fille, l'heure contractuelle, 11,21 euros brut, est bien dépassée. «*Je n'ai pas chômé, mais c'est pour ma pomme, soupire Sophie de Saint-Andrieu. Mon patron dit que j'en fais trop. Mais mon métier, c'est aide à domicile. Je suis là pour aider les gens.*» ■

par Laurence Defranoux





CORONAVIRUS

La gauche et les syndicats renouent avec l'Etat providence

Pour faire face aux conséquences de la crise, de nombreuses voix plaident pour un retour de la puissance publique en France

Il ne faut pas tout attendre de l'Etat.» La phrase prononcée par Lionel Jospin en 1999 serait-elle devenue le symbole de l'ancien monde ? A l'époque, le premier ministre socialiste reconnaissait son impuissance à empêcher les 7 500 licenciements décidés par Michelin. Un aveu douloureux pour ce défenseur d'un Etat stratège.

Depuis, l'allégement de l'intervention de la puissance publique est devenu la grammaire commune des partis de gouvernement. Même en ayant appartenu à des gouvernements de gauche, certains en ont fait une marque de fabrique. Emmanuel Macron n'a ainsi jamais caché son prisme libéral, par lequel on ne doit «pas tout attendre de l'autre», selon ses propres termes quand il était ministre de l'économie. Aujourd'hui, il évoque régulièrement le rôle sauveur d'un Etat plus interventionniste. Comme si la crise liée au coronavirus avait ébranlé ses convictions passées.

Mais, depuis quelques semaines, la gauche et les syndicats veulent croire qu'un changement de paradigme est en cours. Avec l'épidémie, tout semble avoir basculé. Aides massives aux entreprises, directives répétées aux banques et assurances, mesures de chômage partiel, prolongation des droits aux allocations de chômage, soutien à l'emploi et aide aux plus démunis... C'est par le gouvernement et les administrations centrales que les décisions vitales pour la survie économique du pays sont prises. Ou-

bliée la règle des 3 % de déficit à ne pas dépasser et la peur des dépenses, les robinets sont ouverts.

Avec la crise sanitaire, les services publics, notamment les hôpitaux, tiennent la première ligne, même affaiblis. Dans ce contexte, la critique de l'austérité a pris de l'ampleur et est redevenue audible.

Turner la page libérale

Avec le Covid-19, la «première gauche» – jacobine, centralisatrice, interventionniste – semble tenir sa revanche : ses idées redeviennent à la mode. En premier lieu, celle de l'Etat protecteur. Une notion critiquée encore récemment par une grande partie du spectre politique, y compris l'aile droite du Parti socialiste (PS), qui vantait les bienfaits du social-libéralisme, de la «troisième voie» chère à Tony Blair, l'ancien premier ministre britannique. Il faut dire que les principaux tenants de cette ligne ont quitté les rives de la gauche pour rejoindre La République en marche (LRM) et Emmanuel Macron. Quelques années auparavant, déjà, les plus libéraux – comme Jean-Marie Bockel – avaient choisi Nicolas Sarkozy. Ces défections ont donc laissé la gauche sans contradiction interne.

«On vient de subir trente ans d'idéologie de haine de l'Etat. Cela a commencé dans les années 1980, et peut-être que ça se termine aujourd'hui. Toutes les sphères sociales ont été

contaminées», explique l'eurodéputé Emmanuel Maurel, proche de La France insoumise, (LFI). Il estime que l'heure des néolibéraux triomphants est passée. Un sentiment partagé par Clémentine Autain. La députée (LFI) de Seine-Saint-Denis l'a expliqué dans un texte publié sur son compte Facebook : «Les services publics sont plébiscités. L'obsession de la rentabilité pour notre système de soins, visiblement criminelle, n'est plus à l'ordre du jour. (...) L'idée de nationalisation ou de réquisition s'énonce sans susciter des cris d'orfraie. (...) Oui, ça fait du bien.» Fabien Roussel, le secrétaire national du Parti communiste français, partage cet avis : «L'heure est venue de tourner radicalement la page d'un néolibéralisme (...) et de prendre le pouvoir sur la finance (...), de défendre et d'étendre les services publics, de prendre le contrôle des secteurs-clés de l'économie.»

Peu de voix dissonantes dans ce concert interventionniste. Même du côté de ceux qu'on appelle les «sociaux-libéraux», qu'ils soient des anciens proches de Manuel Valls ou d'ex-partisans de Dominique Strauss-Kahn, le ton a changé. Il faut dire que l'ancien directeur du Fonds monétaire international a lui-même publié, le 5 avril, dans la revue Politique internationale, un long texte dans lequel il plaide pour l'émission massive de droits de tirage spéciaux – sorte de réserve de monnaie mondiale – pour les pays pauvres et une relocalisation des économies natio-

nales. «Tout responsable politique, une fois l'état de sidération face au virus passé, a une responsabilité d'ouvrir les robinets pour répondre à l'urgence sanitaire, économique et sociale et accompagner tout le monde», reconnaît Luc Carvounas, député du Val-de-Marne et ancien vallsiste.

Pour la première gauche, c'est le moment d'avancer ses pions et de porter un coup majeur au néolibéralisme. Plus question de laisser passer des réformes qui vont dans le sens d'un affaiblissement des autorités publiques ou même de réduction des coûts et d'investissements dans les domaines comme la santé, l'éducation ou la sécurité. Boris Vallaud, député socialiste des Landes, confirme : «La première urgence est le retour de l'Etat protecteur face à l'insécurité sanitaire et sociale. Il faut mettre en place une sorte de caisse d'amortissement de la dette sociale.»

Arnaud Montebourg ne s'y trompe pas : le moment actuel est propice pour défendre ses positions favorables à des pouvoirs publics interventionnistes. «En organisant l'austérité, on a affaibli l'Etat. Son réarmement sera le moyen par lequel les Français vont retrouver le chemin de la décision collective, avance l'ancien ministre du redressement productif. Et dépasser la remise en question et la contestation de la décision publique.»

«Revoir la politique salariale»

De même, ils sont nombreux à réclamer qu'on rémunère mieux ceux que la CGT appelle les «premiers de corvée», les professions «les plus modestes», souvent en première ligne aujourd'hui. «Il faut revoir la politique salariale de l'Etat dans la fonction publique et revaloriser le smic dans le privé, sur lequel est appuyée l'échelle des salaires», plaide Fabrice

Angei, membre de la direction de la confédération de Montreuil (Seine-Saint-Denis).

Problème : comment financer cette générosité sans trop creuser la dette du pays ? «Si on veut réinvestir, il faudra le faire par l'impôt : ce nouvel Etat social demandera une fiscalité juste et un registre financier tant au plan national qu'international, afin de pouvoir mettre à contribution les plus riches et les grandes entreprises autant que nécessaire», estime Thomas Piketty, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales et à l'Ecole d'économie de Paris, auteur d'une chronique régulière dans les colonnes du Monde.

Un avis partagé par Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, pour qui «il faudra redistribuer les richesses». Dans une interview à Ouest-France, mardi 21 avril, ce dernier propose de créer «un impôt exceptionnel sur des entreprises liées à des secteurs qui n'ont pas été impactés par la crise, voire qui ont réalisé des bénéfices».

«Revenu minimal automatique»

La crise sanitaire et économique actuelle oblige le personnel politique à réfléchir à de nouvelles protections. L'idée d'un revenu universel – très éloignée de la culture de la première gauche et chère à Benoît Hamon – revient dans le débat. L'ancien candidat socialiste à la présidentielle a défendu la mise en place de cet «antidote social» dans une tribune au Monde. D'autres pistes sont également explorées.

Le secrétaire national d'Europe Ecologie-Les Verts, Julien Bayou, prône «une garantie universelle des loyers, sorte de cinquième pilier de la protection sociale». Ce dernier n'a jamais fait des nationalisations l'alpha et l'oméga de sa pensée : «Nationa-

liser ne rime pas forcément avec intelligence», affirme-t-il. Mais il souhaite, malgré tout, une intervention publique.

D'autres cherchent à adapter les réponses étatiques à une économie qui a muté. «On a vu avec cette crise que notre système social est inadapté : construit au XXe siècle quand les carrières étaient linéaires et sécurisées par des CDI, il est inapte à aider des salariés précaires, intérimaires ou autoentrepreneurs qui ne peuvent bénéficier du chômage partiel et qui souffrent, assure Julia Cagé, économiste à Sciences Po, par ailleurs présidente de la Société des lecteurs du Monde. On doit mettre en place un mécanisme de revenu minimal automatique, immédiat et sans démarche administrative.»

Au-delà de cette mission de pompier, le débat tourne autour du rôle stratégique de l'Etat. Des mots comme «planification» ou «nationalisation» ont refait surface. La puissance publique doit retrouver sa place centrale, plaident économistes comme politiques. «En matière industrielle, il faut être en capacité de restaurer une approche planifiée et stratégique et ne pas s'en remettre aux marchés. Dans un contexte mondialisé, ça ne peut fonctionner que s'il y a une approche coordonnée au niveau européen», assure Yves Veyrier, secrétaire général de Force ouvrière.

Les autorités publiques doivent donc orienter les choix majeurs de développement et ne pas laisser faire le seul marché. Au risque, sinon, de voir partir des filières stratégiques et de se rendre trop dépendants des pays fournisseurs, comme on l'a vu avec les médicaments, les masques ou les respirateurs. «On doit aller vers un Etat entrepreneur qui affiche un volontarisme, pour regagner de la souveraineté économique par des sociétés publiques d'investissement dans

les secteurs des énergies, du stockage, des transformations écolos», explique ainsi M. Vallaud.

Les leviers d'intervention sont là, il suffirait de s'en servir. «L'Etat en tant qu'actionnaire doit jouer son rôle dans les entreprises où il est présent. Il peut aussi renforcer la réglementation et agir en soutien financier avec la BPI. Et, enfin, il y a le levier de la commande publique nationale et de celle des collectivités locales pour faire pression sur les grandes entreprises pour qu'elles relocalisent et réduisent leur impact environnemental», relève Gabrielle Siry, chargée d'enseignement en économie à l'université Paris-Dauphine et membre de la direction du PS.

A la différence des années 1980, l'urgence climatique s'est ajoutée à l'équation. En clair, la puissance publique doit anticiper l'avenir. Un point de vue partagé par Mme Cagé: «Réinjecter de l'argent de manière

aveugle serait un contresens, il faut réorienter les investissements vers le moins de carbone», prévient l'économiste. En clair, on ne doit pas relancer l'industrie automobile sans se préoccuper de la conversion des chaînes de production vers la voiture propre ni engager de plan de soutien à l'aérien sans engagement ferme à moins polluer. M. Bayou reprend la «théorie du donut», développée par l'économiste britannique Kate Raworth, selon laquelle il est impératif de ne laisser personne tomber dans un trou, sans les éléments essentiels à la survie, tout en respectant la nature: «On agit dans un espace avec un plancher social de droits élémentaires et un plafond environnemental des ressources à préserver. Entre les deux, c'est la société vivable.»

Les conséquences de cette crise peuvent être considérables. Certains espèrent que ce traumatisme provoquera un changement des règles du marché, une volonté d'investir dans

les écoles ou d'anticiper les conséquences du réchauffement climatique. «L'histoire nous a montré que des crises financières ou sociales peuvent transformer le rôle de l'Etat et sa conception», souligne encore Thomas Piketty.

Les Français, en tout cas, veulent plus de protection. Selon une étude de Viavoice pour Libération, publiée le 31 mars, la «souveraineté collective», nationale et européenne, le «dépassement de la société de marché» et la défense des biens communs, rencontrent une adhésion inédite (entre 70 % et 85 % d'opinions favorables, selon les items). En affirmant, le 13 avril, qu'il souhaitait «sortir des sentiers battus, des idéologies» et se «réinventer», Emmanuel Macron a, peut-être, ouvert une brèche. ■

par Raphaëlle Besse Desmoulières, Abel Mestre Et Sylvia Zappi





CORONAVIRUS

«Le confinement est devenu un instrument supplémentaire pour exercer des violences»

Alors que les violences conjugales représentent l'essentiel des gardes à vue depuis le début du confinement, police, justice et acteurs associatifs doivent s'adapter pour protéger au mieux les victimes

Mercredi 1er avril, tribunal judiciaire de Nanterre. Dans l'enceinte, fermée au public, résonnent les pas des policiers. Une seule salle d'audience est ouverte, où sont tranchées les demandes de mise en liberté de certains détenus, entendus depuis leur prison par visioconférence. Sont jugés, aussi, de rares prévenus en comparution immédiate, surtout pour non-respect du confinement. Quand soudain, profitant d'une suspension d'audience, la procureure de Nanterre, Catherine Denis, s'invite dans la salle et interpelle le magistrat qui préside les débats du jour.

Mme Denis souhaite qu'un certain Saïd, poursuivi pour avoir frappé à plusieurs reprises son ex-compagne, soit jugé, comme cela avait été initialement prévu un mois plus tôt. Or la procureure vient d'apprendre que l'affaire risque fort d'être renvoyée. «Là, il est là. Qu'est-ce qui s'oppose à ce qu'on le juge ?, s'étonne Catherine Denis auprès du président. Avouez que c'est quand même ubuesque.» Avant de s'en aller, elle conclut : «Je vous aurai fait part de mon incompréhension.»

Les faits : Saïd, un grand gaillard maigre d'une trentaine d'années, est poursuivi pour avoir frappé sa femme. Coups de poing, de pied, tirage de cheveux, voilà plus de sept ans que ça dure. Plusieurs plaintes ont été déposées, son casier judiciaire s'est rempli. Sa compagne

a dénoncé des violences sur leurs deux enfants, de 9 et 8 ans. Le 4 mars, il a été placé en détention en attendant son procès, fixé au 1er avril. Fin mars, en pleine épidémie, sa demande de mise en liberté a été acceptée. Alors Saïd est sorti de prison, avec interdiction d'entrer en contact avec son ex-compagne. Mais il n'a pas respecté cette condition, a multiplié les menaces, et la jeune femme, inquiète, a dû quitter l'hébergement d'urgence qu'elle occupait. Nouvelle interpellation donc, le 31 mars. Le débat procédural tient en une question : Saïd, qui devait comparaître libre le 1er avril, doit-il être jugé alors qu'il est sous main de justice, et que le juge des libertés et de la détention ne s'est pas encore prononcé sur son cas ?

Nombreux reports d'audiences

Tandis que Saïd, veste de jogging et masque sur le visage, vient de s'installer dans le box vitré, la représentante du parquet, en écho à Catherine Denis, se dit favorable à une incarcération : «Je ne sais pas ce qu'il faut pour que monsieur comprenne. La seule solution c'est que monsieur soit derrière les barreaux.» Le tribunal reporte l'affaire au 13 mai. Quelques heures plus tard, ce 1er avril, le juge des libertés et de la détention a décidé de ne pas réincarcérer Saïd. «Il a maintenu le contrôle judiciaire. Fin de l'histoire, et pour l'instant sa femme est toujours en vie», raconte au *Monde* Ca-

therine Denis, mi-avril. Mais la magistrate, devant les nombreux reports d'audiences, s'inquiète pour «la sécurité des victimes».

Cette affaire illustre les difficultés de la justice face au délicat sujet des violences conjugales, l'un des «contenieux essentiels» en temps de coronavirus. Au niveau national, les ordonnances de protection pour les victimes qui se terminaient pendant le confinement ont été prolongées. La distribution de téléphones «grave danger» s'est accélérée. De 897 attribués au 5 mars, leur nombre est passé à 956 le 27 mars, puis a franchi la barre du millier courant avril, indique le ministère de la justice. Fin mars, la garde des sceaux, Nicole Belloubet, a averti que les remises de peines spéciales pour les détenus ayant eu «un comportement exemplaire pendant la période d'état d'urgence sanitaire» ne concerneraient «ni les terroristes, ni les criminels, ni les personnes condamnées pour des violences intrafamiliales».

Mais la justice tournant au ralenti, l'éventail des réponses pénales s'est réduit. Les obligations de soins sont renvoyées à la fin du confinement. Tout comme celles de pointer au commissariat. Les stages de responsabilisation, pour les auteurs, ne sont plus organisés par les services pénitentiaires d'insertion et de probation. «Tout ne mérite pas des peines d'emprisonnement ferme, souligne la procureure Catherine Denis.

D'ailleurs, on nuance nos réponses, on ne renvoie pas tout devant le tribunal. Mais en ce moment, on n'a pas beaucoup d'autres réponses alternatives.»

Si les situations varient localement, les différents procureurs interrogés par *Le Monde*, à Amiens, Grenoble, Nanterre, Alès dans le Gard, ou Rennes, observent tous que les violences conjugales représentent la plus grande partie des gardes à vue. «Les bagarres de rue, les conduites alcooliques en récidive, les délits de fuite, sont devenus très résiduels, relève François Schneider, le procureur d'Alès. Il y a du coup un effet de loupe qui fait que les violences conjugales apparaissent beaucoup plus représentées dans les faits les plus graves.» Même s'il craint une «vague» qu'il sent déjà arriver, M. Schneider assure que la politique pénale en la matière, dans le ressort de son parquet, n'a pas changé.

hausse des Interventions à domicile

A Rennes, comme dans d'autres juridictions en France, le dispositif des «porteurs de paroles» a été lancé fin mars. Un bordereau à remplir en ligne permet à des «primo-confidents», de donner l'alerte, en accord avec la victime. «J'ai fait le choix, eu égard au contexte à risques, de conserver un haut niveau de réponse pénale, explique Philippe Astruc, procureur de Rennes. Alors que les violences conjugales ont occasionné 137 déferlements en 2019, nous en avons déjà ordonné 108 cette année, au 8 avril.»

Du 16 mars au 12 avril, le ministère de l'intérieur a noté une hausse de 48 % des interventions à domicile, par rapport à la même période de l'année, en 2019 – un chiffre de + 33 % pour la Préfecture de police de Paris. Des interventions qui ne sont

pas toutes liées à des violences conjugales, mais à des «différends familiaux». Le numéro 114, qui permet à des victimes d'envoyer des SMS pour alerter sur leur situation, représente «plus de 150 dossiers par jour», ajoute-t-on au ministère. De son côté, la chancellerie n'avance aucun chiffrage des plaintes pour l'instant ni des condamnations pour ces faits. «La remontée des chiffres est très compliquée, confirme Véronique Parent, procureure à Saint-Quentin, dans l'Aisne, et secrétaire générale du parquet général de la cour d'appel d'Amiens. Il n'y a pas de hausse significative des gardes à vue ni des plaintes, mais le confinement les rend plus difficiles à déposer.»

«Le recueil de la parole de la victime est encore plus complexe que d'habitude», abonde la substitut du procureur à Grenoble, Inès Delay, référente sur les violences conjugales, tout en louant le travail des associations. Alors que les contacts physiques sont rendus plus difficiles, la magistrate observe une hausse élevée des alertes sur un portail spécifique: «La police a eu huit signalements pour la période du 15 mars au 14 avril, alors qu'en temps normal elle en reçoit environ un par mois. Sur ces huit signalements, l'un est un fait de viol de la part d'un copain de la victime, hébergé dans le cadre du confinement, et les sept autres sont des violences conjugales.» Comme d'autres magistrats, elle craint qu'après la grève des avocats le coronavirus fasse exploser les délais d'audience, déjà très importants. «Quand vont être effectivement jugés les auteurs qui avaient commis une infraction en septembre 2019, qui devaient être jugés en mars 2020 et dont l'audience a été reportée sine die? On traite l'urgence, l'éviction rapide du conjoint violent, mais pour l'instant on n'a pas de solutions pour les situations "non urgentes" qui risquent de le devenir.»

Il s'agit de tout mettre en place pour éviter que certaines violences ne passent sous les radars de la justice. «Il existe une difficulté supplémentaire pour les femmes de se signaler quand elles sont victimes, souligne Ernestine Ronai, présidente de l'observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis. Parce que, en période de confinement, monsieur est toujours là. Les médecins, les assistantes sociales, les associations, tous ces acteurs qui peuvent repérer les violences sont moins en contact avec les victimes.»

9000 appels depuis le 21 mars

La communication autour des canaux de signalement s'est donc intensifiée ces dernières semaines. Certaines enseignes de supermarché impriment ainsi, en bas de leurs tickets de caisse, les contacts utiles en cas de violences conjugales. Les pharmaciens ont été mis à contribution, comme possibles relais d'alerte. Peu habitués à cette situation, certains se sont tournés vers les professionnels du 3919, qui reçoit beaucoup de leurs appels. D'abord perturbée, la ligne destinée aux femmes victimes de violences fonctionne désormais tous les jours et a pris en charge plus de 9000 appels depuis le 21 mars – et près de 2500 appels la seule semaine du 12 avril, soit 20 % en plus par rapport à la première semaine de mars. «Des femmes qui avaient du mal à mettre des mots sur les violences au sein de leur couple conscientisent brutalement cette question», indique Françoise Brié, la présidente de la Fédération nationale Solidarité femmes. Parmi elles, de nombreuses professionnelles de santé, «déjà soumises à une situation éprouvante», dont certaines sont accusées par leurs conjoints de mettre en danger leurs familles en poursuivant leur activité dans les hôpitaux et les Ehpad. «On connaît la stratégie des agresseurs :

le confinement est devenu un instrument supplémentaire pour reprendre la main sur leur conjointe et exercer de nouvelles violences», poursuit Françoise Brié.

Les écoutantes, pour la plupart en télétravail depuis leur domicile, évoquent des appels «plus courts que d'habitude» passés à voix basse depuis le local poubelle ou la file d'attente d'un supermarché. Depuis le début du confinement, le 3919 a sollicité «8 à 10 fois par semaine» les services de police et de gendarmerie contre deux ou trois par mois en période ordinaire. Ces signalements, déclenchés avec l'accord des victimes, suscitent systématiquement l'intervention à domicile et souvent le déferrement au parquet.

Le ministère de l'intérieur fait le même constat au sujet de son portail de signalement des violences sexuelles et sexistes Arretonslesviolences.gouv.fr, dont les effectifs ont été renforcés pour répondre à l'afflux de demandes. «C'est monté en flèche depuis le 16 mars, observe le commissaire de police Samuel Hosotte, responsable de la division de la prévention et des partenariats à la direction centrale de la sécurité publique. Nous constatons surtout une proportion plus importante des signalements pour violences conjugales : 50 % contre 25 % à 30 % habituellement.» En cas de danger imminent, si la personne ne veut pas s'identifier, la police a les moyens de la localiser grâce à son adresse IP. «Ce qui nous a permis d'éviter des situations catastrophiques, explique le commissaire. Mais en cas d'urgence, on préconise toujours l'appel au 17 ou au 112.»

L'homicide n'est pas le seul risque craint par ces professionnels : «On a

aussi des personnes suicidaires, qui se sentent coupables d'être victimes et ne supportent plus de vivre dans la violence. Leur passage sur le portail permet de les repérer : nous mettons tout en place pour éviter qu'elles ne passent à l'acte.»

Plus que jamais, Ernestine Ronai prône l'éviction du conjoint violent du domicile familial. «Dans le cadre du confinement, on applique le principe de précaution : nous sommes confinés pour que tout le monde ne soit pas contaminé. Il faut aussi appliquer ce principe de précaution pour les victimes.» Le ministère de la justice et le secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes ont annoncé la mise en place d'une plate-forme nationale d'hébergement pour les auteurs de violences conjugales, qui a concerné une quarantaine de personnes en moins d'un mois.

Solutions temporaires

La Ville de Paris, en coopération avec le parquet, a débloqué une quinzaine de places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale pour les conjoints violents dont l'éviction a été prononcée et pour ceux dont la sortie de prison est programmée pendant cette période. Mais ce sont encore souvent les victimes qui quittent le domicile familial. Pour elles, la situation est complexe : aucun déménagement n'est organisé actuellement et les commissions d'attribution de logements sociaux sont figées. «Les dispositifs étaient déjà engorgés avant le confinement, mais si la décohabitation n'est pas organisée, on prend le risque d'avoir des féminicides et des infanticides», alerte Hélène Bidard, l'adjointe chargée de l'égalité femmes-hommes à la Mairie

de Paris. Au 23 avril, une dizaine de féminicides ont été recensés sur la page Facebook du collectif Féminicides par compagnons ou ex.

Outre les nuitées d'hôtel, les mairies, avec les associations, imaginent et bricolent des solutions temporaires. A Marseille, l'OM a ainsi mis à disposition son centre d'entraînement. A Paris, «une quinzaine de logements sociaux, des T2 et des T3, dans lesquels les bénéficiaires ne se sont pas encore installés, sont occupés par des femmes avec enfants, indique Hélène Bidard. Des logements étudiants vides accueillent 44 femmes, seules ou avec un enfant. Et des propriétaires privés ont fait donation d'un immeuble vide dans le 9e arrondissement pour les accueillir.»

Au-delà de l'urgence, les professionnels des violences conjugales pensent déjà à l'après. «De nombreuses situations sont aggravées par le confinement : des suites juridiques fortement ralenties, l'état psychique et physique de ces femmes après des semaines de violences, la précarisation de celles qui ont perdu leur emploi ou sont au chômage partiel..., explique Françoise Brié. Il faudra envisager des dispositifs importants de soutien.» D'autres responsables associatifs, présents dans une taskforce mise en place par le secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, redoutent un effet «sortie de prison» à partir du 11 mai. Leur crainte : que le déconfinement et la fin du huis clos imposé se traduisent par une recrudescence des violences sexuelles et sexistes dans l'espace public. ■

par Yann Bouchez Et Zineb Dryef



L'ÉCONOMIE EN PÉRIL

Les nouveaux pauvres de la pandémie

ALERTE Ils s'en sortaient avec des petits boulots, les allocations et la cantine. Désormais, ils comptent sur la distribution alimentaire



Johanna, bénévole au Secours populaire, prépare les colis alimentaires lors d'une distribution solidaire à La Chapelle-sur-Erdre (Loire-Atlantique). Photo : THOMAS LOUPRE/DIVERGENCE POUR LE JDD

Envoyée spéciale

La Chapelle-sur-Erdre (Loire-Atlantique)

Sur le parking de la maison des associations de La Chapelle-sur-Erdre, Jessica, queue de cheval blonde et maquillage soigné, attend son tour, un peu gênée. « Depuis le 17 mars, mon mari et moi, on ne travaille plus, souffle-t-elle. On perd 1 800 euros par mois et on a trois enfants. » Assistante maternelle, elle touche le chômage partiel. La mission en intérim de son époux a pris fin au premier jour du confinement. D'habitude, la mère de famille « [se] débrouille ». Mais à présent, elle ne peut plus faire sans l'aide du Secours populaire. « Vous mangez de tout ? », s'enquiert Johanna Fauvette, les yeux souriants au-dessus de son masque, avant de remplir deux gros sacs de pâtes, riz, café, mais aussi de fraises et de crêpes.

Vendredi, le Solidaribus, un camion de l'association qui va à la rencontre des habitants en dehors des grandes

villes, a approvisionné 29 familles, soit environ 90 personnes, en denrées alimentaires pour une bonne semaine. « En moyenne dans le département, on est à 50-60 % de bénéficiaires en plus », informe Roland Menneteau, qui coordonne les 18 bénévoles du dispositif. « On est en crise, continue-t-il. On fait de l'urgence, pas le temps pour l'accueil et l'écoute. On sert, on sert, on sert. »

Danielle Alexandre, secrétaire générale de la Fédération de Loire-Atlantique, la quatrième de France, a compté très précisément 4 002 personnes accueillies depuis le 17 mars dans ses seuls locaux nantais, dont 2 031 non-inscrits. Qui sont ces nouveaux pauvres ? « On voit beaucoup de personnes qui d'habitude s'en sortent avec le RSA, les allocations familiales et des petits boulots, observe-t-elle. Là, avec les enfants qui ne peuvent plus manger à la cantine, ce n'est plus possible. » Au niveau national, la fréquentation des 1 300 structures du Secours populaire a bondi ces dernières semaines d'environ 30 %. En France, 5,5 millions de personnes reçoivent ponctuellement ou régulièrement une aide alimentaire. Viennent désormais s'y ajouter tous les naufragés de cette crise sanitaire et économique.

« Ce qui est compliqué, c'est le repas en plus dans la journée »

À La Chapelle-sur-Erdre, commune

résidentielle de 20 000 habitants à une dizaine de kilomètres de Nantes, le Solidaribus passe d'ordinaire une fois par mois. Mais Olivier Liaigre, directeur du centre communal d'action sociale, a demandé en urgence une distribution supplémentaire : « Des gens qu'on ne suit pas sont venus nous dire qu'ils avaient faim. » Comme Anthony, jeune papa de cinq enfants âgés de 19 mois à 12 ans, licencié par son employeur restaurateur juste avant le confinement. Sa femme, aide ménagère, ne travaille plus. « Je suis content de profiter de ma famille, dit-il en souriant. Ce qui est compliqué, c'est le repas en plus dans la journée. Et les factures à payer, elles, ne sont pas confinées ! » Arrivée en avance, Anne-Marie, les cheveux tirés en arrière et élégamment vêtue de noir, doit faire un effort pour éviter que sa voix ne tremble. C'est seulement la troisième fois en dix ans qu'elle a besoin d'aide. Auxiliaire de vie, elle attend de toucher son chômage partiel. Son patron l'a déjà informée qu'à la fin du confinement elle serait licenciée. À voix basse, elle demande un panier pour deux personnes et répond que, oui, sa fille aime bien les fraises.

Après le 11 mai, Danielle Alexandre craint « que ce soit de pire en pire ». « Beaucoup vont perdre leur boulot et pour la réouverture des cantines, c'est le grand flou. » Or, avec la recrudescence des bénéficiaires, les stocks s'épuisent et les canaux habituels de renouvellement sont compromis. « Notre collecte de juin dans les super-

marchés nous assure normalement 50 % des dons, explique Roland Meneteau. Cette année, avec le virus, on ne sait pas comment on va faire. »

Pour le moment, la piste retenue serait celle de l'arrondi demandé aux clients en caisse, pour éviter de mul-

tiplier les contacts avec les bénévoles à l'entrée des magasins. « *C'est un pis-aller, on y perdra* », se désole le coordonnateur du Solidaribus. Le gouvernement a annoncé jeudi une enveloppe de 39 millions d'euros pour l'aide alimentaire. Un geste important mais pas suffisant selon le

Secours populaire français, qui lance un appel aux dons. Pour assurer la pérennité de son action, l'association estime avoir un besoin immédiat de 10 millions d'euros.

par Plana Radenovic

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

30%

L'augmentation de la fréquentation des 1 300 structures du Secours populaire depuis le début du confinement





FACE AU CORONAVIRUS

INTERVIEW

Dr Jacques Battistoni, président de MG France « Il y a eu 9 000 décès à domicile en un mois »

ESTIMATION Une étude inédite du syndicat des généralistes confirme que la France est l'un des pays les plus touchés

Le médecin normand, à la tête de la principale organisation de généralistes, se bat pour que les libéraux soient en première ligne à partir du 11 mai. Il a aussi lancé un questionnaire par e-mail auprès des adhérents de MG France à travers le pays pour évaluer l'ampleur de l'épidémie en ville et estimer le nombre de personnes, pour l'instant inconnu, décédées chez elles.

Que montre l'étude, à laquelle ont participé plus de 2 300 médecins ?

Elle nous permet d'estimer qu'il y a eu environ 9 000 décès à domicile entre le 17 mars et le 19 avril. Ce chiffre très dérangeant confirme que la France est l'un des pays les plus touchés.

Pourquoi les généralistes sont-ils restés en deuxième ligne durant cette première vague ?

La place prise par la réanimation dans le traitement des formes graves a justifié la gestion initiale de la crise par les hôpitaux. Les hospitaliers ont mené, avec réactivité et dévouement, une guerre éclair contre cet ennemi invisible. De notre côté, nous avons pris en charge 1,8 million de malades – tous ceux atteints de formes plus légères –, même si ça a été beaucoup moins médiatisé. Mais le tsunami annoncé n'a pas eu lieu en ville ; on a plutôt connu une marée moyenne.

Pourquoi beaucoup de patients renoncent-ils à se soigner ?

La communication de crise du gouvernement, maladroite et incohérente, a découragé les gens de se rendre chez leur médecin traitant. Elle a vidé nos cabinets des patients qui en avaient le plus besoin. Ces dernières semaines, nous avons vu 40 % de personnes en moins : des malades chroniques ou nécessitant une prise en charge urgente. C'est une vraie perte de chance pour eux. On s'apercevra que, durant le confinement, certains patients sont morts chez eux, d'une crise cardiaque par exemple, sans avoir pu être soignés.

Participez-vous à la réflexion sur le déconfinement ?

Nous avons dû nous imposer pour participer à cette réflexion ! C'est un paradoxe car, comme la grippe, le Covid-19 est pris en charge pour l'essentiel en ville. Ça nous rappelle l'épidémie de grippe H1N1 en 2009, quand les généralistes étaient tenus à l'écart de la vaccination, organisée de manière militaire dans de grands centres ! Aujourd'hui, les hôpitaux parisiens créent un système de surveillance des malades à domicile sans même informer les médecins traitants des patients concernés qu'une prise en charge a lieu. Veut-on édifier une nouvelle organisation parallèle ?

Quel pourrait être votre rôle ?

Nous devons jouer un rôle central. La sortie du confinement n'est possible que si la diffusion du coronavirus est freinée de manière durable. Dès le 11 mai, le traitement des foyers d'infection redeviendra une priorité absolue. Aussi il faut qu'en cas de fièvre ou de toux nous puissions prescrire un diagnostic biologique par PCR dans un laboratoire de ville. Si le patient est très âgé ou ne peut se déplacer jusqu'au labo, une infirmière libérale pourra réaliser le prélèvement et son acheminement. C'est vital car le virus est très contagieux. Si nous demandons à nos patients positifs de s'isoler, ils le feront car ils nous font confiance. Leurs proches, que nous connaissons souvent, accepteront de rester à la maison en quarantaine.

Nous voulons aussi être associés aux enquêtes qui seront menées pour rechercher les cas contact. Cette mission ne doit pas échapper aux équipes de soins primaires.

N'est-ce pas plutôt la mission des enquêteurs des agences régionales de santé et de Santé publique France ?

C'est aussi la nôtre. Nous sommes présents sur tout le territoire ; nous connaissons l'environnement familial, professionnel et social des patients. Notre but est d'éviter la formation de nouveaux clusters ; c'est

la seule façon de circonscrire l'épidémie, d'éviter un rebond. Enfin, nous pouvons également aider à la protection des plus âgés ou fragiles, particulièrement menacés par le virus.

Nous pouvons les inciter et les aider à rester le plus possible chez eux. Nous pouvons aussi rassurer une personne de 70 ans en très bonne santé.

À lire sur le jdd.fr LA TRIBUNE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉ-RAUX

PROPOS RECUEILLIS PAR A.-L.B.

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

“ *« Ces dernières semaines, nous avons vu 40 % de patients en moins »*





LES SIGNATAIRES DE L'APPEL SYNDICAL ET ASSOCIATIF « PLUS JAMAIS ÇA » DEVRAIENT PUBLIER UNE NOUVELLE TRIBUNE POUR LA FÊTE DU TRAVAIL

Les gauches et les écologistes veulent réussir leur 1er mai

Convergences Sept organisations syndicales (CGT, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL) ont appelé lundi dernier dans un communiqué commun à manifester aux balcons et sur les réseaux sociaux le 1^{er} mai, à l'occasion de la Fête du travail.

Ils bouillonnent d'idées. Confinés, les gauches et les écologistes ont déjà pondu des dizaines d'appels, de tribunes et de plateformes pour préparer « le monde d'après » la crise sanitaire. Une frénésie que certains voudraient désormais voir converger pour marquer un 1^{er} mai qui s'annonce chiche en muguet et sans défilé syndical.

Le patron du PCF est l'un de ceux qui se réjouissent que les responsables des différents partis aient « repris langue ». « Il y a des discussions, une volonté de travailler ensemble à la reconstruction du pays entre forces progressistes et donc pas uniquement politiques, l'espoir est là », assure Fabien Roussel.

Le député du Nord souligne le « lien en train de se créer » avec les 18 organisations syndicales, associatives et environnementales regroupées au sein de l'appel « Plus jamais ça ». Emmené par Philippe Martinez (CGT), Aurélie Trouvé (Attac), Jean-François Julliard (Greenpeace) et Cécile Duflot (Oxfam), le collectif prépare une nouvelle tribune qui devrait être publiée à l'occasion du 1^{er} mai.

Il s'agit avant tout d'un acte symbolique à l'occasion, bien sûr, de la Fête du travail, mais aussi deux ans après les faits à l'origine de l'affaire Benalla. « L'enjeu, c'est d'être sur le fond et de faire converger les initiatives

autour d'un contreplan de relance ou d'un agenda commun », se prend à rêver un militant écologiste.

Archipel politique. Car côté partis, certains poussent plus que jamais pour raccrocher leur wagon au train de la gauche hors les murs. « Il y a beaucoup de volonté de fédérer les différents cercles, mais rien de public pour l'instant », affirme ainsi Clémentine Autain. La députée La France insoumise (LFI) de Seine-Saint-Denis a, elle aussi, mis son grain de sable avec la publication il y a une semaine d'une autre tribune appelant à « fédérer au sein des gauches ». « L'archipel politique [...] fait partie des dispositifs envisageables rompant avec la tentation de l'hégémonie, du rapport de force ou du rassemblement derrière un seul étendard », peut-on y lire. Cet appel s'inscrit dans le cadre de l'initiative du « big bang » à gauche que l'élu porte avec la députée communiste Elsa Faucillon, le responsable de Génération.s Guillaume Balas et le porte-parole d'Europe Ecologie-Les Verts (EELV) Alain Coulombel.

Le dialogue est aussi la voie privilégiée par la direction du parti écologiste. Le secrétaire national d'EELV Julien Bayou, qui s'est entretenu avec ses homologues des autres mouvements, assure travailler à la recherche de « points de convergence avec des forces politiques, associa-

tives ou syndicales ». « S'il y en a, on va les creuser et les proposer », poursuit Julien Bayou, insistant sur la méthode qui permettrait de tout articuler.

Son récent règlement de comptes avec Jean-Luc Mélenchon ne semble donc pas avoir coupé court aux discussions. « Aux européennes, les écologistes ont viré en tête du récit collectif des listes de gauche. Cela a rééquilibré les choses. Ensuite, les municipales ont confirmé la percée d'EELV. Tout cela rend plus envisageable une alternative à la fois positive et rassembleuse », résume l'eurodéputé écologiste David Cormand.

L'ancien patron des Verts décrit toutefois « deux tentations pour inventer l'alternative » politique. « On verra si tout cela se sublimera dans une synthèse dynamique ou se sclérose, entre la tentation régressive vers une gauche d'inspiration jacobine et souverainiste et un projet de société qui inventera de nouvelles façons de vivre pleinement intégrées dans l'espace européen », expose David Cormand. ■

par Raphaël Proust

@raphaelproust t

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

“ « *On verra si tout cela se sublime dans une synthèse dynamique ou se sclérose* »



: LE HUFFINGTON POST

Pour la CGT, la rentrée ne devrait pas avoir lieu le 11 mai, mais en septembre

Philippe Martinez, le secrétaire général du syndicat, dénonce de trop nombreuses incertitudes quant aux modalités avancées par l'exécutif.

Philippe Martinez aimerait que la rentrée se fasse en septembre et non dès le 11 mai comme souhaité par l'exécutif.

CORONAVIRUS - La rentrée scolaire devrait se faire en septembre et non dès le 11 mai sur la base du volontariat des parents comme avancé jeudi par l'Élysée, a déclaré ce vendredi 24 avril Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT, sur Sud Radio.

“Notre position, mais aussi la position des scientifiques, parce que j'ai l'occasion de discuter avec certains, c'est que cette rentrée devrait se faire en septembre”, a-t-il suggéré, alors que la date du 11 mai fixée pour le début du déconfinement progressif approche.

“Qu'est-ce que ça veut dire sur la base du volontariat? C'est les parents qui n'auront pas le choix (qui) enverront leurs enfants à l'école? Dans quelle mesure? Dans quelle proportion? Et des parents qui ne voudraient pas pour des raisons valables envoyer leurs enfants à l'école mais qui auraient la pression de leur employeur pour retourner au boulot, comment ils sont pris en compte?”, a-t-il souligné.

Vérifier que les entreprises qui licencient sont réellement en difficulté

Philippe Martinez a également appelé à ce que le Covid-19 soit reconnu comme maladie professionnelle pour tous les travailleurs concernés et pas seulement les soignants. “Il faut que cette idée de maladie professionnelle soit mieux prise en compte. C'est ce que l'ensemble des syndicats ont demandé à la ministre du Travail et (...) au président de la République, ça fait un petit moment déjà”, a-t-il dit.

Le dirigeant a également de nouveau réclamé l'interdiction des licenciements pendant la crise sanitaire, alors qu’“en ce moment, il y a encore et toujours des licenciements. Il faut qu'on puisse vérifier que véritablement les entreprises sont en difficulté”.

Il a aussi défendu le dépôt de nouveaux préavis de grève de la fédération CGT des services publics pour tout le mois de mai, alors que ceux du mois d'avril avait été jugés “inopportuns” par le secrétaire d'État chargé de la fonction publique, Olivier Dussopt. “C'est une mesure de précaution quand les conditions sanitaires ne sont pas remplies”, a-t-il expliqué. “On se bat pour sauver des vies et ça doit être la priorité pour tout le monde”, a insisté le secrétaire général.

Il a enfin indiqué qu'Emmanuel Macron n'avait pas répondu à son courrier de début avril réclamant l'arrêt “immédiat” des activités non essentielles aux be-

soins vitaux, le non-versement des dividendes et l'abrogation de l'ordonnance "scandaleuse" autorisant à déroger au temps de travail.



https://img.huffingtonpost.com/asset/5ea2a7f32200003d0a82793a.jpeg?cache=s5tRNwlALu&ops=scalefit_630_noupscale

THOMAS SAMSON via Getty Images.

par Thomas Samson

PROTECTION SOCIALE



PLANÈTE

Et pourquoi pas une sécurité sociale de l'alimentation ?

En pleine Seconde Guerre mondiale, le Conseil national de la Résistance imaginait la Sécu. Au cœur de l'épidémie, des associations et la Confédération paysanne tentent de mettre sur pied le même système vertueux pour garantir des repas à tous.

Chacun dans leur coin, ils faisaient ce constat : d'un côté, un système agricole qui surproduit, ne rémunère pas ses travailleurs ; de l'autre, une aide alimentaire dont le nombre de bénéficiaires explose. « On a tous la Sécurité sociale sous les yeux. Quand vous êtes malade en France, vous ne vous demandez pas si vous avez assez sur votre compte pour aller à l'hôpital, vous avez une carte vitale... On doit faire la même chose pour l'alimentation », revendique Emmanuel Marie, membre du comité national de la Confédération paysanne.

Depuis quelque temps, son syndicat travaille avec d'autres associations et collectifs sur un projet de sécurité sociale de l'alimentation. L'idée est simple : « Allouer 150 euros par personne et par mois pour acheter des aliments à des producteurs et structures conventionnés », détaille Mathieu Dalmais, agronome et membre d'Ingénieurs sans frontières. La crise sanitaire fait exploser la France des frigos vides. Mais, avant même le Covid-19, 5 millions de Français dépendaient déjà de l'aide alimentaire pour se nourrir. En 1985, quand Coluche lance son appel et les Relais du cœur, cette aide est alors conçue comme exceptionnelle, répondant à une urgence. Trente-cinq ans après, elle s'est institutionnalisée. « L'aide alimentaire est indispensable, c'est une béquille à défendre, faute de mieux... Mais il ne s'agit pas de l'exercice du droit à l'alimentation, c'est de la sur-

vie », souligne l'ingénieur.

« Tout le monde, enfant compris, aura le droit aux 150 euros pour se nourrir »

La sécurité sociale de l'alimentation permet de « penser l'accès pour tous à des produits de qualité, en faisant vivre les producteurs », reprend Emmanuel Marie. L'aide alimentaire classique, elle, ne fournit pas « un panier équilibré et choisi. Mais des œufs en chocolat, trois semaines après Pâques, ou des choux pendant plusieurs jours parce que l'agro-industrie ne sait plus quoi en faire », détaille Mathieu Dalmais. Quand ce ne sont pas de « faux steaks » sans viande, mais avec du gras, du soja et de l'amidon, acheté par l'État français l'année dernière avec les fonds du programme européen d'aide aux plus démunis...

Le projet de sécu de l'alimentaire évolue au gré des échanges et des réflexions. Mais les grands principes sont définis : l'universalité d'abord. « On ne répondra pas à la question alimentaire en donnant un chèque aux plus pauvres. Si on veut créer du droit, on crée un système pour tous comme la Sécu. Tout le monde, enfant compris, aura le droit à ces 150 euros pour se nourrir », revendique Mathieu Dalmais. Créer un système solidaire là où l'aide alimen-

taire provient de dons, dont 95 % de l'agro-industrie qui l'utilise, au passage, pour défiscaliser. Autre pilier de cette sécurité sociale : l'organisation démocratique, « le choix dans les rayons, mais aussi dans le mode de production », précise l'agronome. Quelle organisation et à quelle échelle ? Pour l'instant, on réfléchit au niveau du canton. On pourrait construire, à l'image des caisses de Sécurité sociale, des groupes de personnes – élues ou tirées au sort – qui définiraient ces critères. « Local, bio, frais ? Les producteurs, eux, seraient liés par des contrats pluriannuels avec un prix établi à partir de leur coût de revient et des volumes garantis. » Aujourd'hui, 80 % de l'alimentation passent par l'agro-industrie. On ne pourra pas faire sans, mais les conventions peuvent imposer des critères... et un droit de regard sur les marges des produits conventionnés », poursuit le paysan.

Les collectifs et organisations ont sorti la calculette : cette sécu coûterait 120 milliards d'euros par an, financés par une cotisation de 12,6 % sur les salaires, détaille Mathieu Dalmais. « C'est un outil macroéconomique qu'on propose. La Sécu est déjà là. On connaît déjà son fonctionnement et sa puissance », s'enthousiasme pour sa part Emmanuel Marie. ■

par Pia De Quatrebaires,



EUROPE ET INTERNATIONAL



MONDE

À Lahore, des soignants en grève de la faim

Médecins et infirmières dénoncent le manque d'équipements anti-coronavirus. Certains sont contaminés, d'autres décédés.

Les médecins et personnels soignants pakistanais sont en colère et le font savoir. Des dizaines d'entre eux sont en grève de la faim depuis plus de dix jours maintenant pour exiger le matériel nécessaire à leur protection contre le Covid-19. Des centaines d'autres les rejoignent chaque jour en manifestant. 150 d'entre eux ont déjà été contaminés, selon l'Association des jeunes médecins (YDA) de la province du Pendjab (est du pays), alors qu'ils avaient tiré le signal d'alarme depuis de nombreuses semaines. Le Pendjab, dont Lahore est la capitale, est la province la plus peuplée du Pakistan, avec plus de 100 millions d'habitants. Il compte plus de 5 000 malades du nouveau coronavirus, sur les près de 12 000 recensés au niveau national. Début avril, plus de 50 médecins avaient été brièvement arrêtés dans la ville de Quetta, capitale du Baloutchistan, au sud-ouest du Pakistan, parce qu'ils défilaient dans les rues. Plusieurs médecins et infirmières ont succombé au coronavirus.

Les autorités font la sourde oreille

« Nous demandons simplement justice pour notre communauté », souligne le docteur Keizer Hayat, président du YDA, tout en soulignant

qu'il n'était pas question pour eux de cesser le travail. Le Pakistan, au système de santé en déshérence, a assisté ces derniers jours à une accélération du nombre de cas positifs au Covid-19. Quelque 253 morts étaient dénombrés samedi. « Les bureaucrates viennent nous voir avec des masques N95 (haute protection – NDLR) que nous n'avons pas, regrette Farooq Sahil, médecin d'un hôpital public, depuis Lahore. Nous devons aussi nous protéger. Nous sommes des transporteurs importants du virus. »

Le docteur Salman Haseeb, qui dirige, dans la province du Pendjab, Grande Alliance pour la santé, le syndicat médical à l'origine du mouvement, a cessé de s'alimenter depuis le 16 avril. « Nous sommes aux avant-postes face au virus. Et si nous ne sommes pas protégés, alors toute la population est en danger », explique-t-il. Et le praticien de prévenir : « Nous n'avons pas l'intention de nous arrêter tant que le gouvernement ne nous entendra pas. » Il semblerait pourtant que, du côté des autorités, on fasse la sourde oreille. Des responsables des services de santé du Pendjab, interrogés par l'AFP, ont affirmé que les hôpitaux y ont reçu une quantité suffisante d'équipements de protection, « malgré un retard ini-

tial ». Ce que contredit le témoignage d'une infirmière, qui révèle : « Nous avons besoin de combinaisons, pas d'hommages. Certains d'entre nous ont dû acheter leurs propres équipements de protection. » La secrétaire provinciale à la santé estime pour sa part que ses services faisaient « de gros efforts » et que le moment était venu de « se rassembler » plutôt que de protester.

Un autre danger menace la lutte contre le Covid-19. Les Pakistanais ont marqué samedi le premier jour du ramadan en se ruant sur les marchés et dans les mosquées, ignorant les recommandations à rester chez soi. Cédant à la pression du clergé, le gouvernement du premier ministre, Imran Khan, a autorisé les prières diurnes et les assemblées nocturnes dans les mosquées pendant cette grande fête religieuse. Ce que dénoncent les plus grands médecins pakistanais. « Malheureusement, nos dirigeants ont pris une mauvaise décision ; nos ecclésiastiques ont fait preuve d'une attitude non sérieuse », s'insurge ainsi le docteur Qaiser Sajjad, secrétaire général de l'Association médicale du Pakistan. ■

par Pierre Barbancey,





Profession : consultant « antisyndicat »

Aux Etats-Unis, les entreprises recourent à des consultants pour empêcher l'implantation de syndicats et dépensent des millions de dollars pour s'attacher leurs services. Une profession aussi stratégique que polémique, à l'heure où la crise du coronavirus aggrave les tensions sociales.

Il cultivent le secret. Mais les consultants antisyndicats ont été tirés de l'ombre par le documentaire « American Factory ». Oscarisé, financé par Michelle et Barack Obama, le film a été diffusé sur Netflix. On y voit « Eric », missionné par l'entreprise chinoise Fuyao, s'adresser aux salariés d'une usine de pièces détachées dans l'Ohio. Ces derniers devaient approuver ou rejeter, quelques jours plus tard, la création d'un syndicat. « Si vous choisissez de constituer un syndicat, il faut savoir que vous ne pourrez plus parler directement à votre manager, ça devient illégal. Si je suis un employé, je dois faire part de mes craintes à un représentant du syndicat », assure-t-il. Un témoignage rare pour une profession qui fuit les caméras.

Fuyao n'a pas hésité à débourser plus d'un million de dollars pour s'attacher les services du Labor Relations Institute (LRI), une société installée dans l'Oklahoma, qui s'est fait une spécialité de conseiller les directions dans leurs luttes antisyndicales. La profession a beau se faire discrète, elle est reconnue aux Etats-Unis, réglementée... et en plein essor. Si le taux de syndicalisation est à son plus bas historique (10,3 % des salariés, alors qu'ils étaient plus de 20 % au début des années 1980, et même 6,2 % dans le privé), les conflits sociaux sont en forte progression. En 2018, ont été dénombrés 500.000 grévistes aux Etats-Unis, contre 25.000 seulement l'année précédente. L'an der-

nier, une gigantesque grève a paralysé toutes les usines de General Motors pendant un mois et demi.

Un véritable paradoxe et une aubaine pour un tas de consultants et avocats qui surfent sur la peur des syndicats. Ces derniers restent pourtant le meilleur allié des salariés pour faire grimper leurs salaires : aux Etats-Unis, un travailleur syndiqué gagne 22,7 % de plus qu'un non-syndiqué, selon le Bureau des statistiques du travail. Les tensions sociales provoquées par la crise du coronavirus pourraient accentuer la tendance. Les salariés d'Amazon s'organisent pour réclamer de meilleures conditions de travail, les travailleurs de la santé, déjà l'un des secteurs les plus mobilisés ces derniers mois, expriment leur ras-le-bol...

L'activité de ces consultants s'est développée dans les Etats-Unis de l'après-guerre. A l'époque, le New Deal puis la guerre ont institutionnalisé les syndicats. Ils sont à leur apogée et des entreprises cherchent le moyen de contrer leur influence. Un cadre juridique est dessiné, qui passe par des élections dans chaque entreprise, pour décider ou non de la création d'un syndicat. Les activités « antisyndicat » vont donc prendre la forme de campagnes électorales, avec ses mêmes logiques et ses mêmes dérives : un programme d'action, des promesses, une guerre de l'information, de l'intox, le déploiement de moyens financiers considé-

rables... Mais, c'est à la fin des années 1970 et au début des années 1980 que la profession s'organise. La législation s'assouplit avec l'administration Reagan. De gros cabinets d'avocats s'y intéressent et ouvrent des départements de « relations de travail » ou plus explicitement de « stratégie d'évitement des syndicats ». « Aujourd'hui, il n'existe aucune statistique officielle sur le recours à ce type de consultants mais si l'on se base sur les sondages, 70 à 80 % des entreprises confrontées à un vote sur la création d'un syndicat font appel à leurs services », affirme John Logan, expert du sujet à la San Francisco State University.

Nissan, Volkswagen, Boeing

Ces dernières années, dans presque toutes les ouvertures d'usines dans le Sud, où la législation est plus permissive, la question s'est posée. Quand Nissan a ouvert son usine de Canton, dans le Mississippi, les syndicats ont dénoncé les agressions et les menaces dont certains employés auraient été victimes. Le personnel a finalement choisi de ne pas se syndiquer, par 2.244 voix, contre 1.307 en faveur de la création d'un syndicat. « Les salariés ont choisi de s'autoprésenter, poursuivant la relation directe qu'ils apprécient avec l'entreprise », s'était alors félicitée la direction. Les mêmes accusations sont apparues contre Volkswagen à Chatta-

nooga (Tennessee) et contre Boeing à Charleston (Caroline du Sud).

Deux types de services existent, selon qu'ils impliquent ou non un contact direct avec les salariés. En règle générale, les grands cabinets d'avocats qui exercent dans ce milieu évitent le contact. La loi américaine les obligerait en effet, dans ce cas, à dévoiler la teneur du contrat passé avec l'employeur. La mission échoie donc aux « consultants », qui peuvent aller à la rencontre des employés. Ils leur expliquent les avantages à ne pas créer de syndicats, vantent les mérites d'un dialogue social en dehors des structures syndicales... Quitte, parfois, à employer des méthodes musclées. « Durant les campagnes qui précèdent les votes, les violations de la loi sont fréquentes. Il y a souvent des menaces, des pots-de-vin. Mais les consultants parleront toujours d'un travail d'éducation », souligne John Logan. Selon un rapport de l'Economic Policy Institute, les employeurs ont été accusés de violer les lois fédérales dans 41 % des campagnes sur la création d'un syndicat, notamment en renvoyant un leader dans 20 % des cas.

Perte d'influence des syndicats

Pour Terry Potter, un consultant du cabinet Husch Blackwell spécialisé dans les « relations de travail », les syndicats ont perdu de leur capacité d'influence. « Ils étaient forts, traditionnellement, dans l'industrie. Or, aujourd'hui, l'industrie américaine n'existe quasiment plus, juge-t-il. Les jeunes ne savent plus ce qu'est un syndicat. » Selon lui, le dialogue social a donc appris à s'exercer en dehors du cadre syndical. « Vous n'avez plus besoin d'un syndicat pour régler la majorité des problèmes, assure-t-il. Et si vous avez un problème de discrimination, de harcèlement, vousappelez un avocat et vous pouvez ob-

tenir de votre employeur des millions de dollars. Vous pouvez aussi engager un recours collectif. » Lui qui est missionné par les directions d'entreprise dans un peu tous les secteurs, de la santé à l'automobile en passant par l'alimentation, met en avant la rigidité des syndicats. « La principale préoccupation des employeurs américains aujourd'hui, c'est de rester compétitifs. Et pour cela, il faut une certaine flexibilité, dans la durée du temps de travail, dans les salaires et les bénéfices. C'est ce que les syndicats ont du mal à accepter. »

Les témoignages de ces « union busters » sont rares. Martin J. Levitt fut l'un des seuls à se confier sur son métier, dans un ouvrage paru en 1993. « J'ai participé à près de 250 campagnes antisyndicats, je n'en ai perdu que 5 », confiait ce « repenti », décédé en 2004, qui a pratiqué son métier dans les années 1970 et 1980. Pour lui, les motivations économiques ne sont pas au cœur de l'activité. « Les gens pensent que les entreprises vont combattre les syndicats par n'importe quel moyen pour des raisons économiques, pour augmenter leurs profits, déclarait-il avant sa mort. J'ai appris au cours de ma carrière, et j'ai encore renforcé cette conviction depuis que j'ai arrêté, qu'il n'y a en fait qu'un seul motif : le contrôle. » Martin J. Levitt a aussi livré quelques petits secrets de son ancienne profession. « L'atmosphère de peur est essentielle, soulignait-il. Plus on en savait sur la composition démographique d'une entreprise, mieux c'était. Nous pouvions jouer sur les rivalités, entre groupes ethniques, entre religions, entre classes d'âge. Nous pouvions utiliser le parcours de chacun pour lancer de fausses rumeurs, au risque de gâcher des vies, si besoin. »

Jon Schleuss raille, lui, les pratiques de ces consultants. Président de la NewsGuild-CWA, un syndicat de

journalistes, il a eu affaire récemment à plusieurs histoires de ce genre dans des rédactions. « Certains sont pathétiques, confie-t-il. Lors d'une récente campagne, la direction d'un média avait copié-collé la présentation d'un de ces consultants dans Word. Il restait même des blancs où il était mentionné : 'écrivez le nom du syndicat ici' ! » Autrefois actifs dans l'industrie, les consultants antisyndicats ont étendu le champ de leurs interventions. Récemment, Google a fait appel à IRI Consultants, l'un des principaux acteurs du marché, pour faire face à la contestation croissante de certains de ses employés. Sa décision de licencier quatre salariés, qui étaient investis dans la création d'un syndicat, fait l'objet d'une enquête. Mais les efforts du géant ont eu un effet limité : les employés d'un sous-traitant, qui travaillent dans le bureau de Pittsburgh, ont voté pour la formation d'un syndicat.

« Vitesse, innovation et obsession du client »

Amazon aussi a eu recours aux « union busters » après l'achat de la chaîne d'épiceries Whole Foods, alors que ses salariés souhaitaient s'organiser. « Nous ne pensons pas que les syndicats soient dans le meilleur intérêt de nos clients, de nos actionnaires, et plus important encore, de nos salariés, clamait une vidéo diffusée aux employés et qui a fuité. Notre modèle économique est basé sur la vitesse, l'innovation et l'obsession du client. Des choses qui, en général, ne sont pas associées à un syndicat. Lorsque nous perdons de vue ces priorités, nous mettons en danger l'emploi de chacun : le vôtre, le mien, celui de tous les salariés. »

Les arguments sont souvent les mêmes : avec un syndicat, les rapports avec sa hiérarchie seraient impossibles, la compétitivité de l'entre-

prise chuterait, les emplois seraient menacés... « Il est interdit de menacer des employés avec la perte de leur emploi ou de leurs avantages s'ils rejoignent un syndicat ou s'ils votent pour la création de celui-ci », précise-t-on au National Labor Relations Board, qui régule les « relations de travail ». « Il est également interdit de fermer une usine en réponse à la constitution d'un syndicat. »

Pour Terry Potter, les conflits restent toutefois une exception. « Quand on fait appel à mes services, c'est avant tout dans un rôle de médiateur, de communication. Les employeurs ont parfois l'impression que leur message n'est pas entendu », assure-t-il. Pour lui, il s'agit donc de pédagogie. « C'est un travail d'éducation. Il s'agit de bien analyser toutes les conséquences que peut avoir la création

d'un syndicat. Les syndicats peuvent promettre beaucoup, mais ne peuvent rien garantir. Il faut bien se rendre compte que leur seul pouvoir, c'est de demander. Demander des hausses de salaires, des avantages, une réduction du temps de travail... Au final, cela reste un processus de négociations. »

Malgré les grèves, qui sont en hausse partout dans le pays, malgré les conflits, il affirme que les relations sociales ont plutôt tendance à se pacifier. « De plus en plus, les syndicats coopèrent avec la direction. Ils comprennent que tout le monde a quelque chose à gagner à travailler ensemble. » Dans un monde postcoronavirus, où le chômage sera élevé et les tensions exacerbées, les consultants antisyndicats devraient encore avoir leur rôle à jouer.

« Ce sont désormais, pour la plupart, des cabinets internationaux embauchés par des multinationales. Leurs méthodes peuvent se retrouver ailleurs qu'aux Etats-Unis », souligne John Logan. L'an dernier, le marché était estimé à 340 millions de dollars outre-Atlantique. Ce pourrait être l'un des seuls, cette année, à ne pas connaître la crise. D'autant que le contexte est plutôt favorable à la profession : l'administration Trump a assoupli certaines règles et nommé deux anciens consultants à l'agence du département du Travail qui régule le droit syndical...

Bureau de New York ■

par Nicolas Rauline

